Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Ministère des Affaires culturelles

Rapport annuel 1989-1990

Québec

91-05488/

Le contenu de la présente publication a été rédigé par le ministère des Affaires culturelles

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1279, boulevard Charest Ouest
Québec (Québec)
G1N 4K7

Dépôt légal – 4e trimestre 1990
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN : 2-551-14425-6
ISSN : 0714-4083

© Gouvernement du Québec

Madame Liza Frulla-Hébert
Ministre des Affaires culturelles
225, Grande Allée Est
1er étage, bloc A
Québec (Québec)
G1R 5G5

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel du ministère des Affaires culturelles pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1990.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La sous-ministre,

Nicole Malo

Monsieur Jean-Pierre Saintonge
Président
Assemblée nationale
Hôtel du gouvernement
Québec (Québec)
G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport annuel du ministère des Affaires culturelles pour l'année financière qui a pris fin le 31 mars 1990.

Ce rapport rend compte de l'ensemble des activités du Ministère et contient de nombreux renseignements d'intérêt public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Liza Frulla-Hébert

Table des matières

Faits saillants de l'année 1989-1990 et priorités d'action pour 1990-1991 9

Partie I
Le ministère des Affaires culturelles 11

1. Sa mission et ses axes d'intervention 11

2. Les ressources 13

2.1 Les effectifs 13

2.1.1 Répartition par catégorie d'emploi et par unité administrative 13

2.1.2 Répartition par catégorie d'emploi et par sexe 13

2.1.3 Répartition par région administrative 13

2.2 Le budget 14

3. Les structures 17

3.1 L'organigramme 17

3.2 Les unités administratives - Mandats 17

Secteur : Milieux culturels

3.2.1 Direction générale des arts et des lettres 17

3.2.2 Direction générale des régions 17

3.2.3 Direction générale du patrimoine 18

Secteur : Institutions nationales et organismes gouvernementaux

3.2.4 Archives nationales du Québec 18

3.2.5 Conservatoires de musique et d'art dramatique 19

3.2.6 Centre de conservation du Québec 19

3.2.7 Direction générale des relations avec les organismes gouvernementaux 19

Secteur : Coordination et gestion interne

3.2.8 Direction générale de l'administration 20

3.2.9 Direction de la recherche et de la statistique 20

3.2.10 Direction des politiques et de l'évaluation 20

3.2.11 Direction des relations intergouvernementales 20

3.2.12 Direction des communications 21

3.2.13 Secrétariat du Ministère 21

3.2.14 Direction de la vérification interne 21

Partie II
Réalisations 1989-1990 23

1. Soutien et promotion des arts et des lettres 23

1.1 Les arts d'interprétation 23

1.2 Les industries culturelles et le cinéma 23

1.3 La formation professionnelle en arts d'interprétation 25

1.4 L'aide aux artistes 26

1.5 Les arts visuels et l'intégration des arts à l'architecture 26

1.6 Les musées et centres d'expositions 27

1.7 Les bibliothèques publiques 27

1.8 Accessibilité territoriale du développement culturel - Activités gérées en région 28

2. Sauvegarde et mise en valeur du patrimoine 37

2.1 Patrimoine archéologique, architectural et ethnologique 37

2.1.1 Les services centraux du Ministère 37

2.1.2 Interventions du Ministère en région 37

2.2 Le Centre de conservation du Québec : les services de restauration 40

2.3 Le patrimoine documentaire : les Archives nationales du Québec 40

2.3.1 Gestion des archives publiques 41

2.3.2 Archives privées 41

2.3.3 Accessibilité des archives 41

2.3.4 Volet international 42

3. Soutien au développement régional et accessibilité territoriale 43

4. Coordination et gestion interne 45

4.1 Planification stratégique 45

4.2 Gestion des ressources humaines 45

4.3 Gestion des ressources matérielles 45

4.4 Gestion des ressources financières 45

4.5 Gestion des ressources informatiques 46

4.6 Gestion des activités de communication 46

4.7 Gestion des relations intergouvernementales 46

Annexes

1. Liste des membres des jurys et des comités d'évaluation du Ministère **49**
2. Liste des lois et règlements administrés par le Ministère **57**
3. Liste des organismes gouvernementaux - conseils d'administration **61**
4. Liste des adresses du Ministère **63**

Faits saillants de l'année 1989-1990

Au cours de l'exercice 1989-1990, plusieurs dossiers importants du Ministère ont fait l'objet de réalisations déterminantes.

Ainsi, en regard du statut de l'artiste, 1989-1990 a été l'année de mise en oeuvre des mesures législatives relatives à la reconnaissance du statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature. En matière de droit d'auteur, le Ministère, en collaboration avec le ministère des Communications du Québec, a élaboré les modalités relatives à l'application de la politique gouvernementale concernant l'acquisition et la gestion du droit d'auteur, et il les soumettra à la consultation durant le prochain exercice.

Le dossier cinéma a particulièrement retenu l'attention. Le Ministère a confirmé sa volonté d'intervenir beaucoup plus activement dans ce secteur. Une réflexion en profondeur a donc été amorcée sur l'industrie cinématographique au Québec et conduira éventuellement à une révision de la Loi sur le cinéma et des programmes d'aide afférents. D'autre part, dans le cadre de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur les équipements culturels, une somme de 1 574 000 $ a été injectée dans l'aménagement des studios de production cinématographique de l'Expo-Théâtre Studio Panavision.

Par ailleurs, dans le secteur des bibliothèques, des actions concrètes ont été réalisées, donnant ainsi suite aux engagements pris au cours de l'exercice précédent. La Direction des bibliothèques publiques a été mise sur pied et un comité de liaison a été créé afin d'associer plus directement les représentants des bibliothèques publiques autonomes à l'évolution et à l'évaluation des pratiques et des politiques du Ministère. Huit nouvelles bibliothèques autonomes ont pu être créées au cours de l'année grâce à la contribution du Ministère.

En matière de formation musicale, le Ministère a poursuivi l'élaboration du plan d'action visant l'actualisation de la nouvelle mission des conservatoires de musique de même que de nouveaux programmes d'étude en musique. Des travaux visant notamment à mieux articuler le rôle du Ministère envers ses autres partenaires dans le domaine ont aussi été amorcés.

À la suite des démarches entreprises par le Ministère en concertation avec ses partenaires concernés, la formation en métiers d'art est maintenant reconnue pour l'obtention d'un diplôme d'études de niveau collégial.

Pour ce qui est du patrimoine et de la muséologie, des décisions importantes ont été prises. Ainsi notamment, le Ministère et la Ville de Montréal ont renouvelé pour quatre ans leur entente portant sur la mise en valeur du Vieux-Montréal. Par ailleurs, les travaux d'agrandissement et de construction se sont poursuivis au Musée du Québec, au Musée d'art contemporain de même qu'au Musée des beaux-arts de Montréal, au Musée de Charlevoix et au Musée des religions à Nicolet.

Les archives ont connu au cours de l'exercice 1989-1990 deux événements d'importance : l'implantation de la politique sur les archives privées visant entre autres la conservation et la promotion des archives privées, et le dépôt du rapport du comité interministériel sur les archives judiciaires. Celui-ci a été soumis à la Commission d'accès à l'information et à la Commission des biens culturels afin d'obtenir leur avis avant de lui donner suite concrètement.

Priorités d'action pour l'année 1990-1991

Au cours du présent exercice, qui a débuté le 1er avril 1990, le ministère des Affaires culturelles entend poursuivre son intervention dans plusieurs secteurs et même l'intensifier par de nouvelles entreprises.

Ainsi, une étude sur le financement des arts sera réalisée et soumise aux partenaires du milieu en vue de permettre au Ministère de dégager les orientations adaptées aux besoins du milieu qui lui permettront de faire face aux défis et aux enjeux des années 90.

Le cinéma fera l'objet de décisions importantes autant sur le plan de la législation et de la fiscalité que de la réglementation et de l'administration.

1990-1991 sera aussi une année de discussions sur un partenariat renouvelé avec les municipalités relativement à divers dossiers culturels.

Le Ministère devrait soumettre des documents de réflexion sur les orientations souhaitables en matière de patrimoine et de muséologie. Dans ces domaines, l'année devrait être marquée par le renouvellement de l'Entente avec la Ville de Québec portant sur le patrimoine. Les travaux de construction du Musée du Québec, du Musée des beaux-arts de Montréal, du Musée d'art contemporain et du Musée McCord se poursuivront.

Le Ministère procédera à la mise en application du Règlement sur l'agrément de services d'archives privées. Plusieurs centres seront ainsi agréés et

pourront bénéficier d'une aide financière. Le Ministère travaillera également à l'accroissement du nombre et de la portée des ententes avec des partenaires gouvernementaux ou privés en matière de gestion documentaire.

En ce qui concerne le domaine de la formation, le Ministère poursuivra la révision du statut du Conservatoire de musique et, plus globalement, du rôle du Ministère en matière de formation musicale, notamment en rapport avec les mandats des ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et de la Science.

Au plan de la diffusion de la culture, le Ministère participera à la concrétisation de la volonté gouvernementale par l'application du plan d'accélération des investissements aux équipements culturels. Plusieurs projets importants pourront ainsi être réalisés. Soucieux de soutenir de façon plus appropriée les régions, le Ministère implantera une nouvelle direction régionale en Montérégie et consacrera spécifiquement des ressources aux nouvelles régions de Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine, Chaudière-Appalaches, Laval, Laurentides et Lanaudière.

L'exercice 1990-1991 sera donc marqué d'une volonté d'arrimer plus adéquatement le Ministère aux nouvelles réalités et aux besoins correspondants des milieux des arts et du patrimoine, et de redéfinir ses liens et ses règles de partenariat, particulièrement avec le milieu municipal mais aussi avec d'autres ministères et partenaires privés.

Partie I
Le ministère des Affaires culturelles

1. Sa mission et ses axes d'intervention

La Loi sur le ministère des Affaires culturelles, sanctionnée le 24 mars 1961, confère à la ministre des Affaires culturelles le mandat de favoriser le développement et le rayonnement de l'identité et du dynamisme culturels du Québec en arts, lettres et patrimoine. De façon plus particulière, ses interventions visent à mettre sur pied et administrer des programmes d'aide et de développement dans les secteurs des arts visuels, des métiers d'art, des arts d'interprétation, de l'édition et de la littérature. Il en est de même pour les secteurs du patrimoine, des bibliothèques, des archives et de la muséologie.

Pour remplir sa mission, le ministère des Affaires culturelles exerce les fonctions suivantes :

- il est responsable de l'élaboration et de la mise en application des politiques et des programmes destinés à favoriser l'épanouissement des arts et des lettres au Québec ainsi que leur rayonnement à l'étranger;
- il est responsable de la conservation, de la restauration et de la mise en valeur du patrimoine;
- il est gestionnaire des institutions nationales dont l'État lui a confié la responsabilité : les Archives nationales, les Conservatoires de musique et d'art dramatique et le Centre de conservation du Québec;
- il assiste les douze organismes gouvernementaux qui relèvent de la ministre, notamment pour l'application des décisions gouvernementales qui les concernent. À noter que la Bibliothèque nationale du Québec est un organisme autonome depuis le 1er avril 1989;
- il coordonne et exécute des recherches, des études et des enquêtes en matière culturelle; il assure la liaison avec les autres gouvernements, ministères et organismes relativement aux dossiers qui ont des incidences sur le développement culturel.

2. Les ressources

2.1 Les effectifs

2.1.1 Répartition des effectifs autorisés par catégorie d'emploi et par unité administrative au 31 mars 1990

Catégorie d'emploi	Unité administrative															
	Bureau de la sous-ministre et Secrétariat du Ministère	Service juridique*	Direction des communications	Direction de la vérification interne	Direction de la recherche et de la statistique	Direction des politiques et de l'évaluation	Direction des relations intergouvernementales	Direction générale de l'administration	Direction générale du patrimoine	Direction générale des régions	Direction générale des arts et lettres	Direction générale des relations avec les organismes gouvernem.	Archives nationales	Conservatoires de musique et d'art dramatique	Centre de conservation du Québec	Total
Sous-ministre et sous-ministres adjoints	3															3
Cadres supérieurs	3		1	1	1	1	1	5	4	12	4	1	5	12	1	52
Cadres intermédiaires													8	1		9
Personnel professionnel	4		11	2	7	8	3	24	42	59	29	2	44	12	9	256
Personnel enseignant														108		108
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	9	2	13	1	2	3	4	37	26	40	16	2	68	52	5	280
Ouvriers	1							2					9	1	5	18
TOTAL	**20**	**2**	**25**	**4**	**10**	**12**	**8**	**68**	**72**	**111**	**49**	**5**	**134**	**186**	**20**	**726**

* Les juristes (au nombre de 4) ne sont pas comptabilisés parce qu'ils relèvent du ministère de la Justice.

2.1.2 Répartition des employés régulier en poste par catégorie d'emploi et par sexe

Catégorie d'emploi	Hommes	Femmes	Total
Sous-ministre et sous-ministre adjoints	1	2	3
Cadres supérieurs	44	8	52
Cadres intermédiaires	5	4	9
Personnel professionnel	158	87	245
Personnel enseignant	64	44	108
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	61	211	272
Ouvriers	18	—	18
Total*	**351**	**356**	**707**

* La différence entre le total du tableau 2.1.1 et le total du tableau 2.1.2 s'explique par les 23 postes vacants le 31 mars 1990 et par le nombre d'employés qui occupent des emplois à temps partiel.

2.1.3 Répartition des effectifs autorisés par région administrative

Région administrative	Effectifs	
01 - Bas St-Laurent et Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine	24	(1)
02 - Saguenay — Lac-St-Jean	22,4	(1)
03 - Québec et Chaudière-Appalaches	440	
04 - Mauricie — Bois-Francs	25	(1)
05 - Estrie	12	(2)
06 - Montréal-Laval-Montérégie-Laurentides et Lanaudières	160	(1)
07 - Outaouais	23,6	(1)
08 - Abitibi-Témiscamingue	11	(1)
09 - Côte-Nord	8	(2)
10 - Nord du Québec	—	(3)
Total	**726**	

(1) : Direction régionale, Archives nationales du Québec et Conservatoires.

(2) : Direction régionale et Archives nationales du Québec.

(3) : Cette région est desservie de Québec.

2.2 Le budget

Programme 01 — Politique, gestion interne et soutien

Éléments de programme	Budget voté 000 $
01 Politique, gestion interne et soutien	24 038,3
Total du programme 01	**24 038,3**
% du budget du ministère	**9,83 %**

Programme 02 — Développement des milieux culturels

Éléments de programme	Budget voté 000 $
01 Administration du développement culturel	11 541,6
02 Soutien à l'implantation et à l'amélioration des équipements culturels	4 272,4
03 Patrimoine historique, archéologique et naturel	14 062,0
04 Soutien aux fonctions culturelles	83 757,1
05 Service de la dette	5 561,5
Total du programme 02	**119 134,6**
% du budget du Ministère	**48,70 %**

Programme 03 — Institutions nationales

Éléments de programme	Budget voté 000 $
01 Archives nationales	6 207,6
02 Centre de conservation	942,6
03 Conservatoires de musique et d'art dramatique	13 214,5
Total du programme 03	**20 364,7**
% du budget du ministère	**8,32 %**

Programme 04 — Organismes-conseils et sociétés d'État

Éléments de programme	Budget voté 000 $
01 Commission des biens culturels	371,9
02 Institut québécois de recherche sur la culture	2 137,6
03 Cinéma (Institut québécois du cinéma, Régie du cinéma et SOGIC — en partie)	13 210,6
04 Musées d'État (Musée du Québec et Musée de la civilisation)	29 633,5
05 Place des arts de Montréal	4 277,2
06 Grand Théâtre de Québec	3 521,3
07 Société générale des industries culturelles	3 583,9
08 Commission de reconnaissance des associations d'artistes	842,4
09 Bibliothèque nationale du Québec	8 485,7
10 Service de la dette	15 014,0
Total du programme	**81 078,1**
% du budget du ministère	**33,15 %**

Répartition des crédits 1989-1990 par programme (244 615,7)*

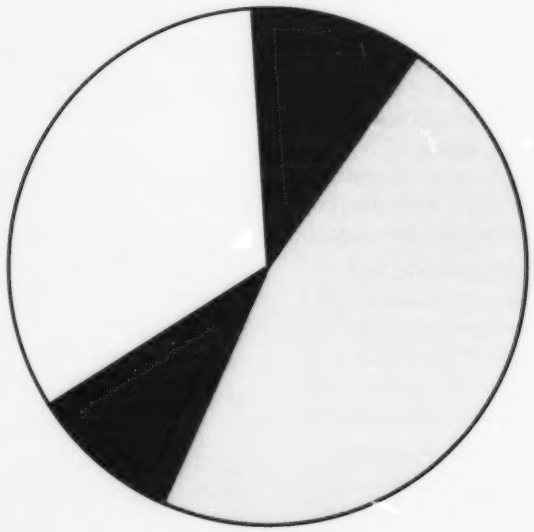

* Ce total est constitué:

- Budget original 1989-1990	:	234 403,7 $
- Indexation des traitements	:	823,9 $
- Transfert de juridiction	:	(185,9 $)
- Crédits additionnels (discours sur le budget) pourvus par un fonds de suppléance	:	3 000,0 $
- Crédits supplémentaires numéro 1	:	6 574,0 $
		244 615,7 $

3. Les structures

3.1 L'organigramme (voir pages 34-35)

Sur le plan structurel, l'année 1989-1990 a été marquée par la création de la Direction des politiques et de l'évaluation qui relève de la sous-ministre.

En outre, la Direction des bibliothèques publiques a été créée et on a procédé au regroupement, sous une même direction, des services aux artistes, aux arts d'interprétation et aux industries culturelles et, sous une autre, des services aux musées et aux arts visuels. En conséquence, la Direction générale des arts et des lettres se compose maintenant de trois directions :

— la Direction des arts visuels, des musées et de l'intégration des arts à l'architecture;

— la Direction des bibliothèques publiques;

— la Direction de l'aide aux artistes, aux arts de la scène et aux industries culturelles.

Le Secrétariat de la propriété intellectuelle est rattaché directement au bureau du directeur général des arts et des lettres et continue à offrir les services conseils en cette matière.

3.2 Les unités administratives - Mandats

Secteur : Milieux culturels

Le secteur des milieux culturels a pour mandat d'assurer à la clientèle et aux partenaires du Ministère l'accessibilité aux ressources financières et techniques nécessaires à la prise en charge de leur développement culturel dans les domaines des arts, des lettres, des musées et des industries culturelles; il voit également à favoriser la conservation et la mise en valeur du patrimoine historique et archéologique québécois.

Sous la direction de la sous-ministre adjointe aux milieux culturels, ce secteur regroupe les activités des trois directions générales suivantes :

— la Direction générale des arts et des lettres;

— la Direction générale des régions;

— la Direction générale du patrimoine.

3.2.1 Direction générale des arts et des lettres

La Direction générale des arts et des lettres a pour mandat de favoriser le développement des arts et des lettres au Québec et leur rayonnement à l'étranger.

À cette fin, dans le cadre des opérations centrales du Ministère, elle dirige et coordonne l'ensemble des activités du secteur des arts et des lettres. Elle participe à l'établissement des orientations et des politiques et conçoit des programmes d'aide financière et technique à la création, à la production, à la commercialisation et à la diffusion dans les domaines du théâtre, de la danse, de la musique, des services aux artistes, des arts visuels, des musées privés, des bibliothèques, du livre et de la lecture, de l'audiovisuel, du disque, du spectacle et des nouvelles technologies.

Elle gère les programmes centralisés d'aide financière et est responsable du suivi de l'application des lois et des règlements dans les domaines du livre, de la propriété intellectuelle, des bibliothèques et du statut de l'artiste. Elle assure le secrétariat du programme gouvernemental d'intégration des arts à l'architecture.

Sur le plan structurel, elle regroupe les unités suivantes : le Secrétariat à la propriété intellectuelle, la Direction des arts visuels, des musées et de l'intégration des arts à l'architecture, la Direction des bibliothèques publiques et la Direction de l'aide aux artistes, aux arts de la scène et aux industries culturelles.

3.2.2 Direction générale des régions

La Direction générale des régions a pour mandat de favoriser le développement des arts, des lettres, du patrimoine et des équipements culturels dans les régions administratives du Québec. En regard du patrimoine, les régions de Québec et Chaudière-Appalaches, Montréal, Laval, Laurentides, Lanaudière et Montérégie sont sous la responsabilité de la Direction générale du patrimoine.

De façon plus particulière, la Direction générale des régions administre des programmes d'aide financière et technique à la création, à la production et à la diffusion dans les domaines des arts d'interprétation, des arts visuels et du patrimoine; elle participe à l'élaboration des politiques, des orientations et des programmes dans ces mêmes domaines.

Le ministère des Affaires culturelles gère conjointement avec le ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle le programme « Expérience de travail » (EXTRA). La Direction générale des régions coordonne et dirige l'ensemble des opérations administratives de ce programme.

La Direction générale des régions doit également planifier, coordonner et élaborer des orientations et des programmes relatifs aux équipements culturels pour l'ensemble des secteurs culturels et administrer des mesures d'aide financière et technique en cette matière.

Enfin, la Direction générale des régions assume la liaison avec les conseils régionaux de la culture et coordonne le traitement des dossiers relatifs à la participation du Ministère aux conférences socio-économiques régionales et aux conférences biennales.

Pour soutenir les dix directions régionales, la Direction générale des régions compte sur le Secrétariat aux équipements et à la coordination.

3.2.3 Direction générale du patrimoine

Le mandat de cette direction générale découle essentiellement de l'application de la Loi sur les biens culturels (sanctionnée en 1972 et modifiée successivement en 1978 et 1986), visant la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine québécois par différents moyens.

De façon plus particulière, la Direction générale du patrimoine joue un rôle de conseiller auprès des autorités du Ministère sur toute question relative à l'application de la Loi sur les biens culturels et sur la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine. De ce fait, cette unité administrative assure la liaison entre le Ministère et la Commission des biens culturels en cette matière.

La Direction générale du patrimoine planifie, dirige et coordonne l'ensemble des activités relatives à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine pour les grandes régions de Québec et de Montréal. Elle fournit aux autres directions régionales l'expertise nécessaire et coordonne les activités qui touchent l'ensemble du territoire québécois, en concertation avec la Direction générale des régions.

Dans le cadre de la loi, le Ministère partage sa responsabilité avec les municipalités. Il privilégie largement le partenariat sous toutes ses formes avec les instances et les divers intervenants du milieu : municipalités, sociétés d'histoire et de patrimoine, institutions d'enseignement, regroupements d'intérêts privés, etc. Dans cet esprit, la Direction générale du patrimoine de même que la Direction générale des régions développent et offrent une expertise et une assistance aux organismes et aux individus qu'elles associent à leur mission par la distribution de conseils professionnels techniques ou par ses programmes d'aide financière.

Le ministère des Affaires culturelles participe également à l'application de certaines lois et politiques relevant d'autres ministères ou organismes gouvernementaux : la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Loi sur la qualité de l'environnement, le Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine public et la Politique de gestion des terres publiques, pour ne citer que celles-ci.

Secteur : Institutions nationales et organismes gouvernementaux

Le secteur des institutions nationales regroupe les activités des trois institutions suivantes :

- les Archives nationales du Québec qui ont pour mandat la conservation et la mise en valeur du patrimoine archivistique québécois;
- le Centre de conservation du Québec qui a pour mandat la restauration d'oeuvres d'art et d'objets du patrimoine mobilier;
- le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec chargé de l'enseignement des arts d'interprétation par l'intermédiaire de neuf établissements répartis sur le territoire du Québec.

3.2.4 Archives nationales du Québec

La Loi sur les archives confirme le rôle des Archives nationales du Québec en matière de conservation et de mise en valeur des documents qui présentent un intérêt historique pour le Québec, principalement des documents émanant des ministères, des organismes publics et des tribunaux mais aussi des documents provenant de diverses sources privées.

Les Archives nationales doivent également conseiller et soutenir les ministères et les organismes gouvernementaux en vue d'une gestion efficace de leurs documents administratifs.

De plus, les Archives nationales du Québec ont le mandat d'apporter aux administrations municipales et scolaires ainsi qu'aux établissements de santé et de services sociaux le soutien nécessaire à la conservation et à la mise en valeur de leurs archives. Elles doivent aussi s'intéresser aux archives privées des organismes et des personnes qui ont joué un rôle important dans la collectivité.

Depuis les cinq dernières années, les Archives nationales du Québec ont consacré principalement leurs efforts à l'identification des documents de valeur historique de près de 4 000 organismes publics au Québec. Les Archives procèdent à l'analyse et à l'approbation des calendriers de conservation et des listes de documents inactifs établis par les organismes, conformément à la Loi sur les archives.

Les Archives nationales du Québec reçoivent des ministères, des organismes gouvernementaux et des tribunaux les documents inactifs sélectionnés pour conservation permanente. Elles assument également la gestion du Centre de documents semi-actifs du gouvernement, région de Québec. Les autres organismes

publics visés par la Loi sur les archives sont eux-mêmes responsables de la conservation de leurs archives selon les calendriers approuvés par les Archives nationales du Québec.

Enfin, les Archives nationales du Québec doivent rendre leurs archives accessibles et en favoriser l'utilisation par les groupes et individus de façon à assurer la qualité de la documentation des recherches effectuées sur le Québec et la mise en valeur et la diffusion de notre histoire.

3.2.5 Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec

Issu d'une législation votée en 1942, le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec comprend maintenant neuf établissements, dont sept conservatoires de musique localisés à Chicoutimi, Hull, Montréal, Québec, Rimouski, Trois-Rivières et Val d'Or et deux conservatoires d'art dramatique situés à Montréal et à Québec.

L'enseignement musical au Conservatoire comprend :

— la formation musicale professionnelle proprement dite, établie sur quatre cycles d'études, avec spécialisation en interprétation instrumentale (claviers, cordes, vents, percussions et musique de chambre), en interprétation vocale (chant et opéra) ainsi qu'en composition et en écriture musicale;

— la participation aux activités pédagogiques reliées à l'enseignement qui favorisent le rayonnement de chaque conservatoire dans son milieu socio-culturel, de même que l'animation culturelle sous forme d'auditions, de concerts ou d'ateliers dans les écoles primaires et secondaires.

L'enseignement de l'art dramatique consiste en une formation professionnelle de niveau postcollégial et établie sur un cycle d'études de trois années, préparant aux métiers de comédien et de scénographe.

La planification et la coordination de la gestion des conservatoires se font à la Direction générale des conservatoires. Cette direction comporte une Direction de l'enseignement chargée de coordonner les programmes d'études, la gestion pédagogique et le registrariat, et un Service de l'administration duquel relève la gestion matérielle et financière de l'institution.

3.2.6 Centre de conservation du Québec

Le mandat du Centre de conservation du Québec consiste principalement à effectuer des travaux de restauration de biens culturels mobiliers. C'est une institution de service qui intervient sur des biens culturels conservés et mis en valeur par ses clients.

Les institutions et les individus qui possèdent des biens culturels mobiliers peuvent avoir recours aux services du Centre de conservation du Québec; la plupart des services offerts s'adressent aux gestionnaires des collections d'État, aux musées privés accrédités et aux propriétaires de biens classés.

À partir d'une approche scientifique reconnue, le Centre de conservation du Québec propose des solutions réalistes qui tiennent compte des besoins du client et de la politique d'intervention du ministère des Affaires culturelles.

L'information et la sensibilisation constituent aussi des moyens privilégiés d'intervention pour le Centre de conservation. C'est dans ce cadre qu'il intervient auprès de ses interlocuteurs en matière de conservation préventive. De même, avec l'expertise dont il dispose, le Centre de conservation du Québec réalise des interventions d'aide conseil en matière de restauration, d'élaboration de devis pour la restauration ou l'aménagement de locaux spécialisés et d'avis techniques.

Le Centre de conservation du Québec accueille également des stagiaires possédant déjà une formation académique et participe aussi à l'amélioration de la qualité professionnelle des restaurateurs.

3.2.7 Direction générale des relations avec les organismes gouvernementaux

Le mandat de la Direction générale des relations avec les organismes gouvernementaux consiste à assurer la gestion des relations entre le Ministère et les douze organismes gouvernementaux relevant de la ministre, notamment en vue de l'exécution des décisions gouvernementales les concernant.

À cette fin, cette direction générale conseille les autorités du Ministère sur tous les dossiers présentés par les organismes en vue d'une décision ministérielle ou gouvernementale et effectue à cet égard toutes les analyses et assure les liaisons nécessaires.

Elle fournit aux organismes l'aide conseil requise en matière d'interprétation des lois, des règlements et des procédures gouvernementales et participe à la définition de leurs orientations et à l'élaboration de leurs projets de loi ou autres documents destinés à l'approbation du gouvernement.

Elle assure également la liaison requise avec le secteur des milieux culturels de façon à soutenir la cohérence entre les orientations et les interventions de ces organismes avec celles des autres organismes soutenus par le Ministère.

Secteur : Coordination et gestion interne

Relevant de la sous-ministre, ce secteur a pour mission de planifier, de coordonner et d'évaluer les politiques, les programmes et les activités du Ministère.

Plus particulièrement, il élabore en collaboration les orientations et les objectifs à poursuivre quant aux politiques et aux programmes et procède à leur évaluation, il effectue ou coordonne des travaux de recherches et de statistiques relatifs aux différents champs d'activités du Ministère, il coordonne la conduite des relations intergouvernementales, il gère en collaboration les travaux liés aux communications institutionnelles externes et internes et effectue les travaux de vérification interne; en matière de ressources humaines, financières, matérielles et informatiques, il fournit le support et l'expertise aux gestionnaires du Ministère et assure la coordination de certains dossiers et les relations avec les organismes centraux du gouvernement.

3.2.8 Direction générale de l'administration

La Direction générale de l'administration a pour mandat de planifier, de coordonner et d'orienter le développement et la mise en oeuvre de services ministériels en matière de gestion des ressources humaines, matérielles, financières et informatiques.

De façon plus particulière, en regard des ressources humaines, elle prévoit, établit et gère les services d'expertise et de soutien à la gestion des ressources du Ministère. Elle gère le Comité consultatif ministériel en gestion des ressources humaines.

Sur le plan des ressources matérielles, la Direction générale de l'administration a pour rôle de développer et d'encadrer l'expertise ainsi que les services de support administratif et technique requis pour la bonne marche des activités du Ministère. Elle assure à cet égard les relations avec le ministère des Approvisionnements et Services et la Société immobilière du Québec et agit comme interlocuteur auprès du Service général des achats.

En ce qui concerne la gestion des ressources financières, le rôle de la Direction générale de l'administration consiste notamment à assurer la coordination ministérielle du cycle budgétaire en relation avec les autorités du Ministère et à gérer les opérations budgétaires ministérielles. Elle doit fournir aux autorités du Ministère toute l'information de gestion requise pour la prise de décision et aux unités administratives, les services d'expertise adéquats.

Enfin, dans le domaine des ressources informatiques, son rôle consiste à fournir aux unités administratives du Ministère l'expertise et les services requis pour le développement et l'entretien des systèmes à utilisateurs multiples et de la bureautique et à gérer le comité directeur de l'informatique du Ministère.

3.2.9 Direction de la recherche et de la statistique

La Direction de la recherche et de la statistique soutient l'action du Ministère par des statistiques, des analyses et des recherches. Elle développe des cadres conceptuels et une expertise méthodologique en matière de recherche culturelle et fournit au besoin des avis à la Direction et aux unités administratives du Ministère.

La Direction concentre ses champs d'étude sur l'économie de la culture, sur l'évolution des infrastructures ainsi que des pratiques et des comportements en matière d'activités culturelles de loisirs, sur la démographie des professions du domaine culturel et sur l'analyse des principaux facteurs susceptibles d'influencer le développement culturel dans les années futures.

En matière de statistiques, les données recueillies et exploitées jusqu'à maintenant touchent surtout le financement de la culture, les dépenses de transfert du Ministère, le financement des organismes culturels et le financement des équipements culturels. Elles portent également sur les caractéristiques des équipements, les audiences aux spectacles et les caractéristiques des artistes.

3.2.10 Direction des politiques et de l'évaluation

Créée cette année, la Direction des politiques et de l'évaluation a pour mandat de coordonner et d'élaborer les propositions d'orientations et les objectifs à poursuivre quant aux politiques du Ministère, d'assurer la tenue des consultations requises et de collaborer à la révision et à la conception des programmes.

Elle établit et réalise des plans d'évaluation des politiques et des programmes du Ministère en collaboration avec la Direction de la recherche et de la statistique et, enfin, elle assume le secrétariat du groupe-conseil sur le statut de l'artiste et de toute autre table de concertation constituée dans le cadre de l'élaboration des politiques.

3.2.11 Direction des relations intergouvernementales

La Direction des relations intergouvernementales a pour mandat de développer et de maintenir des relations intergouvernementales harmonieuses entre le Ministère, ses mandataires, ses partenaires et ses divers interlocuteurs au Québec, dans les autres provinces, au gouvernement fédéral et à l'étranger.

De façon plus particulière, elle coordonne la conduite des relations intergouvernementales du Minis-

tère aux niveaux fédéral-provincial, interprovincial et international; elle coordonne également l'élaboration des orientations du Ministère en cette matière. Elle travaille en étroite collaboration avec les ressources qui sont mises à la disposition du Ministère dans certaines délégations du Québec à l'étranger et assure à cette fin la liaison avec les principaux interlocuteurs et partenaires concernés.

Elle assume la cogestion avec les interlocuteurs concernés des ententes de coopération bilatérale en matière culturelle. Elle coordonne la préparation ou l'accueil de missions ministérielles, sous-ministérielles ou celles de hauts fonctionnaires, de dignitaires ou de représentants de milieux culturels. Elle coordonne également la participation du Ministère aux activités des sommets de la francophonie, aux conférences et aux rencontres interprovinciales et fédérales-provinciales.

Enfin, la Direction fournit l'expertise et le soutien requis par les unités administratives du Ministère en matière de relations culturelles avec l'étranger.

3.2.12 Direction des communications

La Direction des communications a pour mandat de faire connaître les lois, les règlements, les politiques, les programmes et les services du Ministère.

À cette fin, elle élabore, planifie et réalise, en concertation avec les unités concernées, le programme annuel de communications en matière d'information, de relations publiques, d'édition, de publicité, d'audiovisuel et d'expositions et voit à sa réalisation. Elle conseille les directions et les autorités du Ministère sur les actions régulières et ponctuelles appropriées pour atteindre les objectifs déterminés.

Elle s'assure de la cohérence et de la qualité de l'image institutionnelle du Ministère et assure l'accueil de ses visiteurs et de ses clientèles. Enfin, elle collabore avec d'autres ministères à la planification et au développement d'activités communes.

3.2.13 Secrétariat du Ministère

Le Secrétariat du Ministère coordonne les activités nécessaires au fonctionnement du Bureau de la sous-ministre et assure la liaison entre le Cabinet de la ministre, le Bureau de la sous-ministre et les unités administratives du Ministère.

À cette fin, le Secrétariat du Ministère assume la coordination des activités reliées à la gestion des documents du Bureau de la sous-ministre et du Cabinet de la ministre. Il fournit le support administratif et professionnel lié au secrétariat des réunions du Bureau des sous-ministre et du Bureau de la ministre.

Il assure le lien administratif avec le Conseil exécutif et avec le Comité permanent pour les affaires culturelles et sociales (COMPACS).

Le Secrétariat du Ministère coordonne également les activités nécessaires à la gestion de dossiers ponctuels et de dossiers horizontaux dont notamment la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, la politique familiale du gouvernement et la représentation ministérielle en matière de condition féminine.

3.2.14 Direction de la vérification interne

La Direction de la vérification interne a pour mandat de fournir aux gestionnaires et à la direction du Ministère une évaluation indépendante et objective de l'efficacité des contrôles incorporés dans toutes les activités du Ministère. À cette fin, elle effectue les vérifications requises sous les angles de la protection des ressources, de l'intégrité des informations, de la conformité, de l'efficacité, de l'économie et des fonctions de gestion.

Partie II
Réalisations 1989-1990

Les réalisations 1989-1990 du Ministère auprès des milieux culturels sont présentées ci-après sous les deux volets qui caractérisent l'ensemble de ses actions : le soutien et la promotion des arts et des lettres et la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine.

1. Soutien et promotion des arts et des lettres

Par une gestion à la fois centralisée et déconcentrée, le Ministère intervient par une aide financière directe, par de l'aide-conseil et au moyen d'ententes avec divers partenaires pour soutenir tous les secteurs des arts et des lettres. Le Ministère fait état ci-après des principales données de gestion et des réalisations qui caractérisent l'année 1989-1990 en regard des arts d'interprétation, des industries culturelles, de la formation professionnelle et de l'aide aux artistes d'une part, et des arts visuels, des musées et centres d'exposition et des bibliothèques publiques d'autre part.

Cette année se caractérise par la poursuite des efforts de consolidation de plusieurs secteurs et le positionnement plus précis du Ministère dans des secteurs particuliers. Ce secteur du soutien et de la promotion des arts et des lettres a reçu une majoration importante de ses crédits, en particulier par l'injection des crédits d'aide à la relève et d'aide au cinéma.

1.1 Les arts d'interprétation

L'année 1989-1990 dans ce secteur s'est inscrite sous un objectif de consolidation et d'amélioration de ses outils de gestion dans le cadre révisé des programmes d'aide financière.

Ainsi, en même temps qu'il a révisé et expérimenté son instrumentation de gestion en ce qui regarde les formulaires d'aide financière des organismes de production, le Ministère s'est également doté du même type de pratique administrative dans les secteurs de la formation et de la diffusion.

Le Ministère a aussi développé des modèles types de plan de gestion d'entreprise culturelle, d'analyse financière et de plan de redressement organisationnel et financier qui permettront aux clientèles de mieux situer leur perspective d'évolution. Cela permettra aussi au Ministère d'intervenir de façon plus éclairée et pertinente et de garantir un support conséquent au moyen de financements triennaux.

D'autre part, dans le cadre des mesures et des programmes qu'il administre à partir de ses unités centrales, le Ministère a consacré aux arts de la scène 13 599 376 $ répartis de la façon suivante : 5 400 636 $ au secteur théâtre, 5 443 540 $ à la musique, 1 959 200 $ à la danse, 325 000 $ aux arts multidisciplinaires et 471 000 $ consacrés à la diffusion. De plus, 1 895 250 $ ont été versés pour les événements majeurs, 376 758 $ pour la circulation de spectacles au Québec, 690 864 $ pour la diffusion hors Québec, 2 357 434 $ ont été versés aux regroupements nationaux et aux associations et 2 559 500 $ ont été consacrés à la formation professionnelle.

Dans les régions, en arts de la scène, le Ministère a consacré 1 260 400 $ pour le théâtre, 1 396 900 $ pour la musique, 386 100 $ pour la danse, 75 000 $ pour les arts multidisciplinaires et 2 274 200 $ pour la diffusion, soit un total de 5 392 600 $. Une aide financière a été versée à 246 organismes pour soutenir leur fonctionnement ou pour leur permettre de réaliser des projets particuliers de formation, de création, de production ou de diffusion.

Par ailleurs, sur le plan international, le Ministère a collaboré à la participation d'artistes ou d'organismes culturels québécois à de nombreuses manifestations culturelles (festivals, foires, salons, etc.) et à leur rayonnement à travers le monde. Parmi les artistes ou ensembles qui ont connu un succès remarquable, mentionnons le Cirque du Soleil et l'ensemble I Musici aux États-Unis, l'Orchestre symphonique de Montréal aux États-Unis et en Asie, les Ballets Jazz de Montréal et les Grands Ballets canadiens en Amérique latine. La compagnie de danse O'Vertigo ainsi que les compagnies de théâtre Carbone 14, le Carrousel et Repère se sont illustrées en Europe.

Près d'une quinzaine d'événements culturels internationaux (festivals, congrès, colloques, etc.) se tenant au Québec ont aussi reçu le soutien du Ministère.

1.2 Les industries culturelles et le cinéma

Au cours de l'exercice financier 1989-1990, le Ministère a continué d'assumer ses mandats en regard des cinq grands secteurs d'intervention des industries culturelles : le livre et le périodique, les éditions spécialisées, le disque et le spectacle, les métiers d'art et le cinéma.

Dans *le secteur du livre et du périodique*, des crédits de l'ordre de 1 508 481 $ sont venus appuyer, pour une nouvelle année, la production et la diffusion. Plus précisément, cette aide visait l'édition de livres (570 000 $), l'édition de périodiques (485 000 $), la coédition (43 481 $) et la promotion (350 000 $). Pour la première année, une aide de 60 000 $ est également venue appuyer la réalisation de projets de coédition dans le cadre de consortiums réunissant des éditeurs québécois et des éditeurs des pays africains.

Comme en 1988-1989, un montant de 300 000 $ visant autant l'édition que la promotion et la formation, a été réservé aux éditeurs québécois ayant publié des auteurs de la relève dans le secteur de la création littéraire.

Par ailleurs, les professionnels de l'édition québécoise ont reçu le support du Ministère pour participer aux salons du livre de Paris, Bruxelles, Bologne et Genève.

De leur côté, les associations professionnelles, les organismes et les regroupements nationaux du secteur du livre et du périodique ont bénéficié d'une aide globale de 299 800 $. De ce montant, 140 000 $ ont permis au Comité d'éditeurs responsable de la participation québécoise aux salons et aux foires du livre à l'étranger de raffermir et d'élargir cette participation tout en assumant une diffusion accrue du livre québécois à l'étranger.

Au Québec, le réseau des salons du livre a bénéficié d'un appui de 354 250 $ tant pour la tenue proprement dite de ces salons que pour favoriser la participation des éditeurs aux salons qui se déroulent en région. Mentionnons enfin que la distribution et l'exportation sont appuyées par l'intermédiaire de deux organismes oeuvrant l'un dans le secteur du périodique, l'autre dans le secteur du livre. Un montant de 35 000 $ leur a été alloué.

En ce qui concerne plus précisément la librairie, le Ministère a maintenu son appui dans les domaines de la formation, de la gestion et de la diffusion. C'est ainsi qu'un montant de 65 000 $ a été consacré à la formation professionnelle alors que l'aide à l'informatisation des librairies, en vigueur pour une deuxième année consécutive, bénéficiait d'un budget de 83 485 $, et l'aide au transport de livres dans les régions du Québec, d'un montant de 115 000 $.

Globalement, des crédits de transfert de 2 611 016 $ ont été consacrés au secteur du livre et du périodique en 1989-1990.

En outre, le Ministère a procédé à certains travaux de recherche reliés au secteur des industries culturelles. Ces travaux ont porté entre autres sur les visiteurs des salons du livre 1987-1988 et 1988-1989 et sur les maisons d'édition québécoises. Cette étude a été réalisée et publiée dans la collection « Chiffres à l'appui ».

Pour la deuxième année consécutive, le programme d'aide à la promotion de produits québécois d'*édition spécialisée* (livre parlé et reproduction d'oeuvres d'art) a été reconduit et un montant de 150 000 $ lui a été alloué. De ce montant, une aide de 36 000 $ est venue appuyer l'Association québécoise des éditeurs d'images formée au cours de cette même année, pour sa participation à l'événement Art-Expo/New York en avril 1990.

Pour sa part, l'*industrie du disque et du spectacle* a bénéficié de crédits de l'ordre de 1 659 850 $ dont 773 600 $ pour la production et la promotion de disques et de spectacles d'artistes québécois. Ce dernier montant a été partagé à raison de 154 000 $ pour la production de disques, 276 000 $ pour la promotion de disques et de spectacles, 193 600 $ pour la production de vidéoclips et 150 000 $ pour la promotion de disques et de spectacles à l'extérieur du Québec.

Le Ministère a d'autre part soutenu la tenue d'événements majeurs et de marchés de calibre international tels le Festival international de jazz de Montréal, le Festival juste pour rire et le Commerce international des arts de la scène (CINARS). Des crédits totalisant 666 250 $ ont été réservés à cet effet.

Aussi, des crédits de l'ordre de 220 000 $ ont été réservés pour le fonctionnement des associations professionnelles tels la Société des auteurs, recherchistes, documentalistes et compositeurs, le Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques unis et la Société professionnelle des auteurs et des compositeurs du Québec.

Dans le cadre des mesures spéciales destinées à la relève, le secteur du disque et du spectacle a pu bénéficier d'un soutien additionnel de l'ordre de 508 500 $ en 1989-1990. Un volet de programme doté d'une enveloppe de 159 500 $ et consacré au soutien à la préproduction de spectacles a ainsi été mis à la disposition des entreprises pour favoriser les artistes professionnels de moins de 35 ans. Le reste de l'enveloppe, soit 349 000 $, a permis d'offrir un soutien particulier pour la production de disques et de vidéoclips des jeunes artistes.

Dans le secteur des *métiers d'art*, le développement du réseau des centres de recherche, de diffusion et d'innovation en métiers d'art a pu compter sur des crédits de l'ordre de 738 000 $ venant garantir l'existence de centres de formation pour les artisans professionnels. La promotion du secteur a été soutenue par des crédits de 810 000 $ au Conseil des métiers d'art à la suite de la fusion des différentes corporations. La mise en marché a quant à elle pu bénéficier de crédits de 260 000 $ pour assurer le développement des marchés de gros et institutionnels.

En ce qui concerne le *cinéma*, le Ministère a entrepris une réflexion en profondeur sur l'industrie cinématographique au Québec. Cette réflexion a pour objectif la révision de la Loi sur le cinéma et des programmes d'aide visant à soutenir et développer cet important secteur culturel au Québec. Des modifications à la loi actuelle seront soumises à l'Assemblée nationale à l'automne 1990.

D'autre part, au cours de l'exercice 1989-1990, des crédits de 1 225 000 $ ont été réservés pour la réalisation du mandat ministériel de conservation et de diffusion du patrimoine cinématographique en conformité avec la politique cinématographique et la Loi sur le cinéma. Ces crédits versés à la Cinémathèque québécoise permettent également d'assurer la gestion du Centre de documentation cinématographique, propriété du gouvernement du Québec.

De plus, dans le cadre de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur les équipements culturels, des crédits de 1 574 000 $ ont permis l'aménagement de studios de production cinématographique à Montréal, soit les studios de l'Expo-théâtre/Studios Panavision.

1.3 La formation professionnelle en arts d'interprétation

Le Ministère intervient en formation professionnelle de deux façons. D'une part, il détermine des orientations et des mesures d'aide à des organismes privés et à des artistes dans certains champs d'activités et, d'autre part, il gère directement les conservatoires de musique et d'art dramatique.

1.3.1 Aide à la formation

Dans le domaine de la danse, le Ministère a poursuivi, avec l'École supérieure de danse (classique) et les Ateliers de danse (moderne), le dégagement d'orientations sur la formation professionnelle en danse au Québec, en appuyant le développement de la danse à partir des structures existantes.

Les orientations du Ministère en danse classique ont été rendues publiques lors du Gala de l'École supérieure de danse en mai 1989. Elles s'appuient sur la confirmation du rôle-charnière de l'École supérieure de danse. Celle-ci a, en conséquence, actualisé les principales mesures découlant de son plan de formation en danse classique au Québec : élargissement de ses activités d'enseignement par une ouverture au niveau du secondaire III de l'École Laurier, mise sur pied d'un centre de documentation spécialisé en danse, formation d'une troupe de finissants appelée Le Jeune Ballet du Québec, création d'une commission pédagogique consultative permanente et d'un comité consultatif régional rattachés au conseil d'administration de l'École supérieure de danse et, enfin, élargissement des services offerts aux écoles en région.

En matière de formation en art dramatique, le Ministère a haussé à 180 000 $ sa subvention de fonctionnement de l'École nationale de théâtre dans le contexte de financement fédéral-provincial des institutions nationales de formation. Il a suivi attentivement l'évolution du dossier du redressement de la situation financière de cet organisme, en regard de ses activités pédagogiques et de ses projets de rénovation et a été très actif auprès des autorités fédérales pour voir se concrétiser une solution financière plus adéquate.

Le Ministère a aussi fourni une aide financière à la tenue des États généraux sur la formation professionnelle en art dramatique et a suivi de près le travail du Conseil supérieur de la formation en art dramatique qui en a émané.

Le Ministère a également travaillé en collaboration étroite avec l'École nationale de cirque, de façon à permettre sa consolidation dans le contexte de son développement et de son expansion dans des lieux plus adéquats pour la qualité de son enseignement.

1.3.2 Le Conservatoire de musique et d'art dramatique

Dans le secteur de la musique, quelque 1 050 élèves se sont inscrits dans le réseau des conservatoires pour l'année scolaire 1989-1990. De ce nombre, 63 ont passé le concours de sortie de la fin de l'année. Le corps professoral est constitué de 97 professeurs réguliers et de 103 professeurs occasionnels.

Les élèves et les professeurs des différents établissements du réseau ont présenté environ 200 concerts au cours de l'année scolaire. Le printemps 1989 a été marqué par la quatrième tournée d'un orchestre formé d'élèves de tout le réseau des conservatoires au Québec et supportée par Bell Canada.

En mai 1989, la ministre des Affaires culturelles a rendu publique la mission renouvelée du Conservatoire de musique. Cette institution a désormais le mandat d'assurer l'accès à une formation musicale de qualité à tous les niveaux en complémentarité avec les partenaires du milieu dans un effort constant d'utilisation optimale des ressources collectives. Elle doit également susciter et soutenir dans le milieu une formation musicale initiale et de culture personnelle de bonne qualité et largement accessible de même que le développement d'organismes essentiels à la vie musicale.

Le Conservatoire a entrepris la mise en oeuvre d'un plan d'action visant l'actualisation de sa nouvelle mission. Les travaux relatifs à l'élaboration des programmes d'études en musique effectués par le Comité d'études musicales prévu à la Loi sur le Conservatoire se sont poursuivis. À la suite de l'acceptation par le Ministère d'un cadre général de régime péda-

gogique et du dépôt par le Comité d'études musicales en décembre 1988 d'un projet de programmes, les professeurs ont poursuivi l'élaboration du contenu des cours prévus au programme et ont fait des recommandations relatives au profil d'études entourant les spécialités enseignées.

De plus, le Ministère a mis en place un groupe de travail réunissant les différentes unités concernées, mandaté pour déterminer les moyens de rendre plus cohérentes les interventions du Ministère touchant, en plus des conservatoires, les écoles de musique privées, les organismes de formation professionnelle et les camps musicaux. Ce groupe de travail a soumis son rapport au comité sous-ministériel sur la formation musicale créé au début de l'exercice 1989-1990 et poursuit ses travaux en vue de déposer une position ministérielle en 1990-1991. Le Ministère a également rédigé le rapport d'étape de la phase I du comité d'évaluation interrégional sur les camps musicaux.

Le Ministère a aussi entrepris de réexaminer la question du statut du Conservatoire de musique. Ce réexamen doit éventuellement déboucher sur le dépôt à l'Assemblée nationale d'un projet de loi visant à donner à l'institution un cadre administratif approprié à une école et à lui permettre de mener à bien sa mission renouvelée.

D'autre part, pour l'année 1989-1990, 73 élèves se sont inscrits dans les deux conservatoires d'*art dramatique* de Montréal et de Québec. L'enseignement leur a été donné par 31 professeurs, dont 11 permanents.

Chaque établissement présente annuellement quatre ou cinq pièces de théâtre et récitals de poésie faisant place aussi bien à la création québécoise qu'aux oeuvres de répertoire. La Journée mondiale du théâtre y est soulignée officiellement par des visites, des rencontres, des expositions et des lectures appropriées offertes au public intéressé.

Les directeurs des conservatoires participent aux discussions du milieu du théâtre sur la formation en art dramatique.

1.4 L'aide aux artistes

Dans le secteur de l'aide aux artistes, le Ministère a poursuivi la réalisation de ses activités de coordination, de révision et de gestion de ses programmes : aide aux artistes professionnels et stages de perfectionnement en métiers d'art à l'étranger.

Pour ce qui est du programme d'aide aux artistes professionnels qui ont plus de sept ans d'expérience (type A), le Ministère a pu accorder 2 031 000 $ de bourses, soit 25 % des 8 278 289 $ demandés et ainsi aider 218 artistes à réaliser des stages d'étude et de perfectionnement à des activités de création.

Avec le programme d'aide aux artistes professionnels, près de 550 artistes se sont partagés des bourses totalisant 2 790 000 $.

Quant aux artistes de la relève, 30 d'entre eux se sont partagé 171 500 $.

Le Ministère a assumé la gestion du secrétariat des Prix du Québec. Les prix culturels pour 1989-1990 ont été décernés à Claude Tousignant, Denys Arcand, Jeanne Renaud et Jean Éthier-Blais. Une modification a été apportée à l'arrêté ministériel sur les Prix du Québec et a porté à 30 000 $ le montant de la bourse qui accompagne les Prix du Québec. Ce montant n'avait pas été ajusté depuis douze ans.

1.5 Les arts visuels et l'intégration des arts à l'architecture

Parmi les activités réalisées par le Ministère dans le secteur des arts visuels, notons que le programme « Mise en marché de l'art » a permis de venir en aide à 91 projets d'expositions dans 21 galeries du Québec.

Au volet « Exportation », sept galeries ont été soutenues pour participer à des foires internationales à Chicago, Francfort, Bâle et Cologne.

Par ailleurs, le Ministère a appuyé la diffusion d'oeuvres d'artistes en France, en Belgique, aux États-Unis et au Canada. Il a également participé à neuf événements majeurs au Québec, à caractère récurrent, et apporté un soutien ponctuel au projet « Sculpture séduction 1990 ». Ce projet, conçu par le Conseil de la sculpture du Québec, a touché plusieurs municipalités situées sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal. Enfin, sept organismes et sept galeries d'art commerciales ont été soutenus pour promouvoir et pour diffuser le travail des artistes de la relève.

En arts visuels et en métiers d'art, l'aide financière du Ministère s'est élevée à plus de 1 627 900 $, que se sont partagés près de 100 organismes qui se consacrent à la recherche, à la production et à la diffusion d'idées et de produits culturels.

D'autre part, dans le secteur de l'intégration des arts à l'architecture en 1989-1990, les différents comités permanents ont contribué à la réalisation de 124 projets d'intégration d'oeuvres d'art pour un montant de 4 002 527 $ dont 1 358 005 $ couvrent 35 projets qui se termineront en 1990-1991; la différence, soit 2 644 522 $, a servi à réaliser ou à achever 89 projets.

Les différents comités permanents ont analysé et évalué 192 propositions d'interventions d'artistes québécois et en ont retenu 97 (un projet pouvant comporter plus d'une oeuvre d'art) pour un montant global de 2 329 460 $. Une somme de 315 062 $ a été consacrée à la production de maquettes. Ces dernières données font toutefois abstraction des projets réalisés par des artistes de la région du Nord-du-Québec où

les modalités d'application de la politique ont été adaptées pour répondre aux exigences particulières du milieu et assurer une gestion efficace et rentable. Comparativement à l'année 1988-1989, on note un accroissement du nombre de projets (18 de plus), et une augmentation globale de l'aide financière de plus de un million de dollars, notamment dans les secteurs de l'Éducation, des Affaires culturelles et de la Santé et des Services sociaux. Deux concours nationaux, organisés au cours de l'exercice financier 1988-1989, ont pris fin cette année, soit celui du Musée du Québec et celui du Musée des beaux-arts de Montréal. Trois autres concours ouverts à tous les artistes du Québec ont également été tenus, à l'Université Concordia, à l'Université Laval ainsi qu'au cégep Limoilou à Québec. En tout, une quarantaine d'artistes ont participé à ces grands projets et 75 ont été également retenus pour les autres projets, pour présenter une maquette ou pour réaliser une oeuvre d'art.

Enfin, parallèlement à ces activités, deux recherches ont été effectuées au cours de l'exercice 1989-1990, l'une portant sur les artistes dont les oeuvres ont été acquises pour la collection Prêt d'oeuvres d'art de 1982 et 1987 et l'autre portant sur les artistes en arts visuels, inscrits aux programmes du ministère des Affaires culturelles 1986-1987.

1.6 Les musées et les centres d'exposition

Le Ministère supporte financièrement un réseau de musées et de centres d'exposition répartis sur tout le territoire. Ainsi, 39 musées et 19 centres d'exposition se sont partagé un budget total de fonctionnement de 10 596 000 $ dont 5 894 100 $ pour le Musée des beaux-arts de Montréal.

De plus, 15 muséologues ont reçu une aide au perfectionnement pour un total de 16 674 $ et plus de 350 artistes professionnels ont reçu des cachets dans le cadre de la mesure compensatoire aux artistes et ce, pour un montant global de 112 735 $.

Cette année, un centre d'exposition (Musée des religions) et quatre musées (Musée de Kamouraska, Musée historique acadien de Bonaventure, Musée de la tradition et de l'évolution, Musée des beaux-arts de Sherbrooke) ont été accrédités dans le cadre des sommets socio-économiques.

Par ailleurs, en 1989, le programme d'aide aux organismes en arts visuels a fait l'objet d'une révision en profondeur en tenant compte des pratiques appliquées aux musées et aux centres d'exposition. Cette révision permet une meilleure adaptation de l'aide financière aux besoins des clientèles.

Les budgets consacrés à ce secteur ont connu une augmentation qui a permis la consolidation de plusieurs centres d'artistes et ateliers de production.

Le Ministère est également intervenu dans le secteur de la muséologie sur le plan international. Ainsi, il a participé au succès en France de l'exposition « Les temps chauds » du Musée d'art contemporain de Montréal et de celle portant sur « La vie et l'art des Inuit » préparée par la Fédération des coopératives du Nouveau-Québec qui a circulé dans plusieurs villes. L'exposition « Toundra-Taïga », produite par le Musée de la civilisation du Québec, a également été accueillie avec grand succès à Moscou et à Leningrad. Il soutient également l'organisation du Congrès international des musées qui se tiendra en 1992.

Au chapitre des équipements, le secteur de la muséologie a vu se poursuivre les travaux d'agrandissement du Musée des beaux-arts de Montréal et du Musée du Québec. Se sont également engagés ou achevés des travaux dans des musées privés dont le Musée McCord d'histoire naturelle, le Centre canadien d'architecture, le Musée de Charlevoix, le Centre d'exposition des religions à Nicolet et le Musée acadien à Bonaventure.

1.7 Les bibliothèques publiques

Pour l'exercice 1989-1990, les crédits affectés aux bibliothèques publiques ont atteint 22 097 443 $, dont 13 855 509 $ pour le développement de 138 bibliothèques publiques autonomes, 1 430 334 $ pour l'implantation de 13 bibliothèques (dont 8 nouvelles) et 6 811 600 $ pour les 11 bibliothèques centrales de prêt. Le montant total des subventions représente une augmentation de 1 558 843 $ ou 7,6 % par rapport à l'exercice précédent.

Dans le cadre de l'aide accordée aux artistes de la relève par le gouvernement du Québec, le programme d'aide à l'animation des bibliothèques publiques a été reconduit. Trente-deux projets ont été subventionnés pour un montant total de 242 350 $ répartis entre 28 bénéficiaires différents.

La Direction des bibliothèques publiques a été mise sur pied au printemps de 1989, conformément à une recommandation du rapport Sauvageau. Un comité de liaison entre le Ministère et les bibliothèques publiques autonomes a été créé et on a procédé à la relance du comité de liaison entre le Ministère et les bibliothèques centrales de prêt.

D'autre part, le remaniement des territoires des bibliothèques centrales de prêt a été complété, redéfinissant les territoires de desserte des bibliothèques centrales de prêt.

1.8 Accessibilité territoriale du développement culturel

— Activités gérées en région

Le sommaire des activités du Ministère en région permet de mieux saisir la spécificité territoriale de ses réalisations pour chacune des seize régions administratives du Québec.

Bas-Saint-Laurent

L'action du Ministère en matière d'équipements culturels s'est inscrite dans le prolongement de la Conférence socio-économique du Bas-Saint-Laurent, plusieurs projets majeurs faisant l'objet d'expertise et d'évaluation, d'autres de suivi des travaux de construction. C'est ainsi que le programme d'aide financière aux équipements culturels a permis de faire progresser rapidement les dossiers du Centre d'archives de La Pocatière, de la salle de spectacles et de la Maison de la culture de Rivière-du-Loup, du Camp musical Saint-Alexandre et de la Bibliothèque de Rimouski. Le Musée régional de Rimouski a pour sa part nécessité des études spécialisées.

Dans le domaine des bibliothèques, le plan triennal de consolidation de la Bibliothèque centrale de prêt des Portages est maintenant opérationnel depuis novembre 1989. Les dossiers de plusieurs municipalités ont été traités en priorité au cours de l'exercice financier, comme celles de Saint-Hubert et de Sainte-Luce-sur-Mer.

Dans le secteur des arts d'interprétation, une évaluation des interventions du Ministère en théâtre a été réalisée. En diffusion des arts de la scène, l'action du Ministère a porté particulièrement sur la consolidation de certaines activités de diffusion et sur l'étude du potentiel de nouveaux marchés, entre autres celui de la clientèle scolaire.

En arts visuels, mise à part la gestion des programmes réguliers d'aide financière, le Ministère a fait un effort significatif afin de réajuster les subventions de fonctionnement des centres d'artistes.

Saguenay—Lac-Saint-Jean

Les activités du Ministère ont touché à tous les aspects du développement culturel régional, en concertation avec des partenaires gouvernementaux et municipaux.

Ainsi, avec l'étroite collaboration de la Bibliothèque centrale de prêt du Saguenay—Lac-Saint-Jean, le Ministère a amorcé la préparation de la troisième phase d'amélioration des locaux des bibliothèques affiliées, lui assurant une aide technique constante, de même qu'aux municipalités désireuses de s'en prévaloir. Une expertise professionnelle a été fournie aux villes de Roberval, Chicoutimi et Mistassini en vue de planifier le développement de leurs bibliothèques publiques autonomes. La Ville de Chibougamau, quant à elle, a pu commencer la construction de sa nouvelle bibliothèque grâce à une subvention annoncée en 1988.

Le Ministère a fourni de l'aide technique à la Ville de Chicoutimi afin de réaliser une étude de préfaisabilité sur l'implantation d'un centre des arts, pour fin d'analyse par les autorités municipales. Simultanément, le Ministère a collaboré à un comité multipartite pour l'élaboration du plan de mise en valeur du site de la Pulperie.

La Semaine mondiale de la marionnette, prévue pour l'été 1990, a regroupé bon nombre d'intervenants de la région. Pour la phase préparatoire, l'organisme a profité de l'aide technique et financière particulière du Ministère. Cette activité bisannuelle d'envergure internationale doit se dérouler en alternance avec la Biennale du dessin, de l'estampe et du papier.

Le Ministère a poursuivi une politique de consolidation des organismes qui excellent dans le secteur des arts d'interprétation. À cette étape, il a maintenu ses efforts de concertation avec les organismes. En danse, il a plus particulièrement favorisé l'encadrement et fourni son expertise au comité sur l'évaluation de l'enseignement professionnel de la danse au Saguenay—Lac-Saint-Jean.

Enfin, le Ministère a participé au suivi du Plan de développement touristique, récréatif et culturel du Saguenay—Lac-Saint-Jean, de même qu'à certains projets inscrits au Plan de développement touristique de la zone périphérique du parc du Saguenay.

Québec

L'année 1989-1990 a été marquée par la négociation et la signature d'une entente entre la Ville de Québec et le Ministère sur le développement culturel. Cette entente s'étend sur une période de trois ans et prévoit une collaboration entre les deux parties en matière d'équipements culturels, de développement artistique, d'initiatives nouvelles et de projets spéciaux.

Dans le domaine des équipements culturels, plusieurs projets majeurs ont été menés à terme dans les secteurs des bibliothèques et des salles de spectacles : construction d'une bibliothèque à Saint-Augustin-de-Desmaures, aménagement d'une salle de spectacles pour le Théâtre de la Bordée, acquisition et rénovation de l'Implanthéâtre (maintenant appelé Théâtre Périscope).

Dans le secteur des arts visuels, l'exercice 1989-1990 a été marqué par une manifestation d'envergure soulignant le 150e anniversaire de la photographie : Mirabile Visu, exposition organisée par les six centres d'artistes de Québec et qui a engagé la participation des autres galeries sans but lucratif de Québec, du Musée de la civilisation et du Musée du

Séminaire dans diverses activités, dont des expositions et un colloque.

En théâtre et en musique, le Ministère a poursuivi son objectif de consolidation des organismes par un accroissement de sa participation financière à des activités axées sur l'excellence. Par l'entremise de l'étude de marché enfance-jeunesse, qui trace un portrait de la situation actuelle de ce secteur théâtral à Québec, le Ministère a participé aux diverses étapes de concertation avec le milieu artistique et a proposé une stratégie de développement.

Mauricie—Bois-Francs

L'exercice financier a été marqué par la tenue de la Conférence socio-économique de la région Mauricie—Bois-Francs—Drummond qui s'est tenue à Victoriaville les 26 et 27 mai 1989. Une douzaine de projets issus des milieux culturels ont été présentés à cette occasion. Les engagements pris par le gouvernement ont trait aux projets du Centre d'exposition des religions à Nicolet, du Musée de la tradition et de l'évolution à Trois-Rivières, de la bibliothèque municipale de Cap-de-la-Madeleine, de la Maison de la culture à Victoriaville et Centre culturel de Shawinigan. Il en est de même pour l'amélioration du réseau des bibliothèques affiliées à la Bibliothèque centrale de prêt de la Mauricie ainsi que des études relatives à l'implantation du Centre d'interprétation sur la fonderie d'art à Inverness, de l'Institut national de folklore à Drummondville, du Centre d'interprétation du patrimoine industriel à Shawinigan et de la transformation du Brown Community Club à La Tuque. Tous ces projets auront un effet stimulant sur le développement d'un réseau d'équipements culturels dans la région.

Dans le domaine des arts d'interprétation, l'événement marquant aura été l'inauguration à l'automne du Centre de production du Théâtre Parminou à Victoriaville.

Dans les secteurs du livre et des bibliothèques, une trentaine de municipalités ont fait part de leur intention d'améliorer les locaux et les équipements de leur bibliothèque affiliée. Le Ministère, en collaboration avec la Bibliothèque centrale de prêt et les municipalités concernées, a amorcé la préparation des dossiers qui seront concrétisés à la suite de la conférence socio-économique. Un guide de gestion à l'intention des municipalités a d'ailleurs été préparé à cet effet.

Dans les secteurs des arts visuels et des métiers d'art, le Ministère a accepté de financer la réalisation d'une étude portant sur l'organisation d'un événement de commercialisation des métiers d'art. Ce mandat sera réalisé en collaboration avec la Conférence des métiers d'art du Conseil régional de la culture.

Estrie

En Estrie, outre son soutien technique et financier à de nombreux projets, le Ministère a mis l'accent sur la consolidation de ses relations avec ses principaux partenaires, notamment les municipalités et les organismes producteurs et diffuseurs. Les points culminants du travail réalisé ont été la mise en oeuvre d'un programme de développement en arts à Sherbrooke et l'amorce du plan de développement culturel de la municipalité régionale de comté de Memphrémagog.

Une convention englobant les secteurs des arts visuels, des métiers d'art, de la littérature et des arts d'interprétation a été signée avec la Ville de Sherbrooke. Cette convention porte sur la participation financière conjointe du Ministère et de la ville pour préparer un plan de développement culturel, amorcer des projets novateurs, encourager des activités de diffusion, soutenir l'excellence et mettre en place des activités de communication.

En arts d'interprétation, l'aide financière et technique du Ministère a favorisé la concertation entre les organismes complémentaires de diffusion et le Centre culturel de l'Université de Sherbrooke, permettant ainsi de consolider le réseau sur tout le territoire. Le Vieux Clocher de Magog, diffuseur intermédiaire, a réalisé un projet d'équipements afin d'améliorer le son, l'éclairage, le guichet, les loges et le confort du public.

En théâtre et en danse, le Ministère a été associé à la concertation des milieux culturel et municipal dans le but d'établir les besoins pour un éventuel équipement de production-diffusion. Le Théâtre du Sang Neuf a déposé son plan de développement qui a donné lieu à une convention triennale entre l'organisme et le Ministère.

En musique, il convient de souligner l'apport au développement de l'Orchestre symphonique de Sherbrooke qui a célébré son 50e anniversaire avec l'appui de nombreux commanditaires. L'ouverture du bâtiment pédagogique du Centre d'art d'Orford permettra à de jeunes musiciens et à l'Orchestre des jeunes du Québec de développer leur art dans un environnement des plus inspirants.

Dans le secteur des lettres, l'exercice 1989-1990 a été marqué par le début des travaux de construction de la Bibliothèque de Sherbrooke et de la Bibliothèque affiliée de Lac-Drolet. L'action du Ministère a permis par ailleurs au Regroupement des bibliothèques autonomes de l'Estrie de réaliser son projet d'animation par des artistes de la relève. Enfin, l'Association des auteurs des Cantons-de-l'Est a souligné le début de la Semaine de la lecture par une grande « Fête de la parole ».

Dans le domaine des arts visuels, le Ministère a accordé l'accréditation au Musée des beaux-arts de Sherbrooke, consolidé le fonctionnement du Regroupement des artistes des Cantons-de-l'Est et supporté un collectif d'artistes sculpteurs qui ont réalisé, au cours de l'été, l'événement « Critérium » au Centre d'art d'Orford.

Enfin, signalons que 21 artistes de la région ont reçu une bourse dans le cadre du programme d'aide aux artistes professionnels, leur permettant ainsi de réaliser leur projet de création ou de perfectionnement.

Montréal

Le décret ministériel de décembre 1987 sur le découpage des régions administratives a modifié sensiblement l'environnement dans lequel évoluait la Direction de Montréal. Une restructuration du cadre administratif et financier permettra de mieux desservir le territoire de la région de Montréal qui comprend les 28 villes formant la Communauté urbaine de Montréal.

La planification et l'aide financière à l'implantation des équipements culturels ont principalement sollicité les ressources du Ministère. En effet, le développement immobilier suscité par le programme d'aide financière aux équipements culturels a généré plus de 13,3 M $ dans l'économie montréalaise. Le Théâtre d'aujourd'hui, le Musée McCord et la Bibliothèque de Montréal-Est ne sont que quelques-uns des 22 projets financés avec l'aide du Ministère.

Au cours de l'exercice financier, le Ministère a entretenu des rapports privilégiés avec des partenaires institutionnels, tels la Commission d'initiative et de développement culturels (CIDEC), le Conseil des arts de la Communauté urbaine de Montréal (CACUM) et le ministère fédéral des Communications. L'objectif poursuivi vise l'enracinement d'une concertation avec les municipalités et les autres partenaires du développement culturel.

Près de 2 M $ ont été distribués en subventions pour le fonctionnement et pour des projets. Dans le cadre de la participation du Ministère à la gestion du programme « Expérience de travail », des subventions ont permis la création de quelques centaines de nouveaux postes offerts aux bénéficiaires de l'aide sociale.

Outaouais

Outre son soutien technique et financier à de nombreux projets, le Ministère a poursuivi la consolidation de ses relations avec ses principaux partenaires du développement culturel, notamment les municipalités et les organismes producteurs et diffuseurs. Les principales réalisations auront été le suivi des engagements pris lors de la rencontre biennale de la Conférence socio-économique de l'Outaouais en 1989, la participation au Comité de suivi de la réalisation du plan de développement touristique de l'Outaouais et l'amorce de discussions avec les autorités de la ville de Hull en vue de la signature d'une entente-cadre sur le développement culturel.

Les équipements culturels ont été l'objet de préoccupations particulières pour le Ministère. Le travail s'est poursuivi avec les partenaires municipaux dans les dossiers de la Maison de la culture de Gatineau, du Centre d'interprétation de North-Nation Mills à Plaisance, de la Bibliothèque de Buckingham et du Château Logue de Maniwaki. Le Ministère a assuré un suivi aux projets qui ont reçu un accord de principe à la rencontre biennale, dont l'aménagement de la salle de spectacles au Château d'eau de Hull, la poursuite du programme « Bibliorama » et le réaménagement de la gare de Montebello. Le projet de rénovation du siège social de la Bibliothèque centrale de prêt de l'Outaouais a également retenu l'attention du Ministère.

Dans le domaine des arts d'interprétation, les interventions du Ministère auront permis la poursuite de la concertation de l'ensemble des diffuseurs de spectacles par son soutien au réseau CREDO, la consolidation administrative et artistique des organismes de production-diffusion, notamment les Dérives Urbaines, le Théâtre de l'Île, l'Orchestre de chambre de Hull et Comi-Art Maniwaki dans le domaine de la diffusion du spectacle. Le soutien accordé à de nouveaux organismes à vocation d'excellence, tels que Cré-Axion II en arts multidisciplinaires et l'Ensemble des cuivres du Québec dans le secteur de la musique, offrira une visibilité nationale à l'Outaouais. Le Ministère a aussi poursuivi son soutien au Centre de production en arts de la scène situé dans les locaux du centre Ville-Joie-Sainte-Thérèse.

Dans le domaine des lettres, le Salon du livre de l'Outaouais a connu un succès remarquable encore une fois avec plus de 43 000 visiteurs, alors qu'il s'ouvrait pour une première année à la scène internationale en présentant le premier salon des zones frontalières de langue française. Se sont retrouvées ainsi en Outaouais, des délégations de la Communauté française de Belgique, de la Franche-Comté et de la Suisse romande. Enfin, mentionnons la renaissance de l'Association des auteurs de l'Outaouais à laquelle le Ministère a apporté son soutien technique pour une restructuration.

En arts visuels, le Ministère a contribué à la consolidation du Centre de production Daimon (vidéo et photographie) par une augmentation du soutien financier au fonctionnement et à la réalisation d'un projet dans le cadre des mesures de la relève. Le projet spécial « En construction », développé par le Centre d'art contemporain Axe Néo-7, a donné à huit artistes de la région la possibilité de faire connaître leurs démar-

ches en s'inscrivant dans les activités entourant l'ouverture du Musée canadien des civilisations. Enfin, le Ministère a apporté un soutien à la promotion du Regroupement des centres d'exposition et au projet « Hors-Série 3 », exposition-concours du Conseil de l'artisanat de l'Outaouais.

Abitibi-Témiscamingue

Le secteur de la production artistique a continué d'enregistrer des progrès remarquables et il est possible désormais de mesurer les effets des choix et des mesures de soutien retenus par le Ministère au cours des dernières années. La qualité des produits culturels s'est améliorée sensiblement en production théâtrale, en arts visuels et en musique. Les médias et les publics de la région affirment que l'Orchestre symphonique a manifesté, en sa troisième année d'existence, le niveau de professionnalisme attendu; sept troupes de théâtre ont produit 15 spectacles devant 19 371 spectateurs. La troupe Accord-Danse a réalisé sa première tournée de spectacles; le premier symposium de peinture a connu un succès retentissant avec près de 4 000 visiteurs.

Lors de la rencontre biennale de la Conférence socio-économique, six projets ont été acceptés, impliquant une somme de quelque 2 000 000 $. De plus, le Ministère a annoncé l'agrandissement de la Bibliothèque de Rouyn-Noranda au cours de l'été 1989.

Enfin, les salles de spectacles et d'exposition de la région ont battu leurs records d'assistance; l'encadrement des responsables, jumelé à une bonne programmation et à une conjoncture économique favorable, sont responsables de la performance de ces structures de diffusion culturelle.

Côte-Nord

Le Ministère a maintenu son soutien financier et technique auprès des principaux intervenants régionaux du domaine des arts et des lettres. C'est ainsi qu'il a poursuivi son action en faveur des activités de concertation dans les différents secteurs culturels. Son intervention vise à encourager l'amélioration du fonctionnement des organismes et de la prestation de services culturels au public régional.

Au cours de l'exercice 1989-1990, le Ministère a assuré le suivi des décisions prises lors de la Conférence socio-économique de la Côte-Nord. C'est ainsi que la construction de la Bibliothèque de Chute-aux-Outardes et la rénovation de celle de Fermont ont été entreprises en vue d'être complétées au début de 1990. Par ailleurs, le projet d'ouverture de 10 bibliothèques municipales en Basse-Côte-Nord a été entrepris et se poursuivra jusqu'en 1991-1992.

Le Ministère a apporté une aide technique soutenue aux villes de Baie-Comeau et de Sept-Îles dans l'élaboration de leurs projets respectifs de salle de spectacles.

Le Festival de musique autochtone Innu Nikamu a reçu la première partie de l'aide financière triennale qui lui a été consentie. Ce soutien particulier a déjà permis d'améliorer l'organisation et le fonctionnement de cet événement.

Le Ministère s'est aussi engagé dans la réalisation de projets importants pour le développement d'une discipline ou d'un secteur culturel dans la région. Il a contribué à la préparation de la tournée provinciale de l'exposition l'« Âge du fer » du Groupe 50e Parallèle et de la troisième Biennale des arts visuels qui aura lieu en 1990. Pour une seconde année, il a permis l'embauche d'une coordonnatrice régionale en métiers d'art dont le mandat consiste principalement à préparer un plan régional de développement dans le contexte de la nouvelle organisation provinciale des métiers d'art.

Les organismes de production, de formation et de diffusion en arts d'interprétation de la Côte-Nord ont continué en 1989-1990 à bénéficier du soutien du Ministère. Par ailleurs, ce dernier a accordé de l'aide financière à plusieurs artistes professionnels afin qu'ils puissent réaliser des projets de création ou de perfectionnement déterminants pour leur démarche artistique.

Nord-du-Québec

Au cours de l'exercice financier 1989-1990, le Ministère a consacré une partie de ses énergies à l'élaboration d'un document intitulé « Les orientations du Ministère concernant le développement culturel en milieu autochtone » et à l'élaboration et à la signature d'un protocole d'entente avec l'Institut éducatif et culturel Attikamek-Montagnais (IÉCAM). Le Ministère manifeste ainsi son désir de poursuivre les efforts de consolidation de ses services aux organismes autochtones qui veulent prendre en charge le développement culturel de leur milieu.

Le Ministère est engagé depuis 1984 par un second protocole avec l'Institut culturel Avataq chez les Inuit. Des discussions sont en cours avec les Amérindiens Cris de la Baie James pour conclure une semblable entente.

Dans le domaine des arts, les artistes autochtones ont été des plus prolifiques et présents sur toutes les scènes et dans toutes les disciplines. Avec le support du Ministère, créateurs et créatrices ont connu un franc succès au Québec et à l'étranger. Des artistes inuit ont exposé leurs oeuvres dans des galeries montréalaises d'art contemporain et à la Place des arts, d'autres ont joué sur les scènes de Québec et de Montréal, des groupes ont eu un succès retentissant en Europe et ici.

Avec l'aide du Ministère, l'exposition « La vie et l'art des Inuit du Nord québécois » poursuit sa tournée des grands musées d'Europe et elle sera présentée au Musée d'Ethnologie de Madrid à l'automne 1990. Une autre exposition, portant sur la gravure inuit, a été préparée en 1989 et circulera au cours des prochaines années.

Il faut souligner que les interventions du Ministère dans les domaines de la muséologie et des équipements culturels ont permis d'encourager la création de la Société pour l'éducation et la muséologie en milieu autochtone (SEMMA). De plus, conjointement avec la Société Makivik et l'Institut culturel Avataq, le Ministère a fourni des fonds pour la création de deux « Maisons de transmission de la culture » en milieu nordique, l'une à Quaqtaq, l'autre à Inukjuak. Elles seront construites à l'été 1990.

La présence sans cesse croissante d'artistes professionnels autochtones dans tous les secteurs de l'expression artistique est manifeste et des efforts considérables sont consentis dans les domaines de l'archéologie, de l'interprétation du patrimoine, de la sauvegarde de la langue, de la formation artistique et de la relève. Les créateurs et les créatrices sollicitent l'aide du Ministère par l'intermédiaire des programmes mis à leur disposition; d'année en année, de nouveaux secteurs sont développés comme ceux des bibliothèques, de l'édition et de la danse.

Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine

À la suite de la Conférence socio-économique de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, quelques projets d'équipements culturels ont fait l'objet d'échanges avec les promoteurs comme la Maison de la culture à Sainte-Anne-des-Monts, la salle de spectacles de New-Richmond et le Musée acadien de Bonaventure. D'autres projets ont nécessité des études spécialisées, comme celui de la salle de spectacles de Matane.

Le plan triennal de consolidation de la Bibliothèque centrale de prêt de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine a été complété en novembre 1989. Les dossiers des municipalités de l'Étang-du-Nord, de Cap-aux-Meules et de Capucins ont été traités en priorité. En plus d'une expertise régulière auprès des bibliothèques, le Ministère s'est engagé dans la relocalisation de la bibliothèque de Matane.

L'action du Ministère dans cette région a également couvert les secteurs des arts d'interprétation, de la diffusion des arts de la scène et des arts visuels.

Chaudière—Appalaches

Dans le cadre des événements de concertation régionale organisés par le gouvernement, le Ministère a pris une part active aux différentes étapes qui ont conduit à la Conférence socio-économique de la région Chaudière—Appalaches le 20 janvier 1990.

Plus d'une douzaine de dossiers majeurs ont alors fait l'objet d'expertise et d'évaluation, en vue d'une décision du Ministère qui actualise un engagement significatif dans le développement culturel de la région par les projets suivants : création d'une Maison de la culture à Lévis-Lauzon, rénovation du Vieux Couvent de Saint-Joseph-de-Beauce en vue d'y établir une bibliothèque, le Musée Marius Barbeau et un centre d'archives, implantation d'un centre culturel à Saint-Georges, comprenant une bibliothèque et un centre d'exposition, consolidation du réseau des bibliothèques affiliées à la Bibliothèque centrale de prêt et relocalisation du Musée minéralogique et minier de la région de l'Amiante situé à Thetford-Mines.

Laval

Le Ministère a reconduit l'entente de développement culturel le liant à Ville de Laval et a collaboré à la gestion et au financement des dispositions de cette entente qui portent sur l'acquisition d'équipements culturels, l'aide aux artistes professionnels et l'aide aux organismes en arts d'interprétation et en arts visuels.

Au chapitre des équipements culturels, le Ministère a poursuivi la construction de la bibliothèque multiculturelle et a travaillé au cheminement du projet de salle de concert.

Par ailleurs, le Ministère s'est associé au programme « Expérience de travail », pour la création de 25 postes pour des bénéficiaires de l'aide sociale intéressés à travailler dans des organismes culturels.

Lanaudière

Dans la région de Lanaudière, le Ministère a surtout concentré ses énergies sur les différentes étapes préparatoires à la Conférence socio-économique d'avril 1990.

En prévision de cet événement, 14 projets d'équipements culturels majeurs ont été analysés, en plus des projets soumis hors-sommet, soit les bibliothèques de Repentigny, de Joliette et de Mascouche et la salle de spectacles Hector-Charland.

Il faut aussi mentionner le parachèvement de la Bibliothèque de Saint-Donat, du Théâtre du Vieux-Terrebonne et de l'amphithéâtre de Lanaudière à Joliette.

Cette effervescence exceptionnelle de projets d'équipements a nécessité un travail intense de concertation avec l'Office de planification et de développement du Québec, la Conférence administrative régionale, le Conseil régional de la culture, les municipalités concernées et les promoteurs.

Dans le domaine des arts d'interprétation, les interventions du Ministère ont permis la consolidation du Réseau des diffuseurs de Laurentides-Lanaudière.

Le soutien financier accordé au périodique régional l'*Oeuvre* et à un projet d'animation à la lecture a permis à la population de se familiariser avec les artistes régionaux et de se sensibiliser aux oeuvres littéraires.

Par ailleurs, le Ministère s'est associé au programme « Expérience de travail » pour la création de 33 postes pour des bénéficiaires de l'aide sociale intéressés à travailler dans des organismes culturels.

Laurentides

Les principaux objectifs poursuivis dans la région des Laurentides ont été la consolidation des interventions sur le territoire et le soutien à la concertation régionale.

Le Ministère a aussi maintenu des liens étroits entre le Conseil de la culture des Laurentides, la Bibliothèque centrale de prêt et l'Office de planification et de développement du Québec.

Les projets d'équipements culturels amorcés ou réalisés l'ont été pour la plupart à la suite de la rencontre biennale de la Conférence socio-économique des Laurentides en 1989. Parmi ces projets, mentionnons l'implantation du Camp musical des Laurentides, la consolidation du réseau des bibliothèques affiliées à la Bibliothèque centrale de prêt des Laurentides, la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'implantation d'une salle de spectacles à Mont-Laurier, la construction de la Bibliothèque de Bois-des-Filion, et l'inauguration de la Maison de la culture de Mont-Laurier.

Dans le cadre des relations avec les municipalités, le Ministère a mis l'accent sur la concertation pour la planification des salles de spectacles de la frange urbaine au nord de la métropole. Dans ce contexte, une étude de faisabilité commune a été réalisée pour l'implantation des salles de spectacles de Sainte-Thérèse et de Saint-Eustache. Un comité interrégional de concertation a été également mis sur pied pour harmoniser le projet de salle de spectacles de Laval avec ces deux projets.

Les autres réalisations significatives concernent les activités du réseau de diffusion en arts d'interprétation et la réalisation d'un projet de diffusion des oeuvres des boursiers du programme de soutien aux artistes professionnels, dans l'ensemble des lieux de diffusion en arts visuels de la région.

Par ailleurs, le Ministère s'est associé au programme « Expérience de travail », pour permettre la création de 30 postes pour des bénéficiaires de l'aide sociale au sein d'organismes culturels de la région.

Montérégie

En Montérégie, les principaux objectifs ont été la planification, la concertation et l'implantation d'équipements culturels nécessaires à la pratique d'activités professionnelles et accessibles au grand public.

Le Ministère a maintenu son appui au développement des réseaux d'équipements culturels dans les secteurs des arts d'interprétation et des bibliothèques. L'exercice fut marqué notamment par la création du Théâtre de la Ville à Longueuil et par des interventions majeures auprès des bibliothèques des municipalités de Saint-Luc, de Chambly, de Saint-Hyacinthe et du Lac Brome. De plus, le projet d'amélioration du réseau des bibliothèques affiliées de la Bibliothèque centrale de prêt de la Montérégie s'est poursuivi.

Dans le cadre des événements de concertation, le Ministère a apporté une contribution active à la rencontre biennale de la Conférence socio-économique qui s'est tenue le 23 février 1990 à Granby. Le Ministère a aussi maintenu des liens étroits avec les organismes de regroupement tels que le conseil de la culture et la bibliothèque centrale de prêt du territoire.

Enfin, il a fourni une aide technique et financière aux 32 bibliothèques publiques inscrites au programme d'aide au développement et à celles de Saint-Rémy, de Sainte-Catherine, de Tracy et de l'Île-Perrot pour leur implantation. Il s'est de plus associé au programme « Expérience de travail » pour permettre la création de 99 postes pour des bénéficiaires intéressés à oeuvrer auprès de 33 organismes culturels de la Montérégie.

MINISTRE
Lucienne Robillard
418-643-2110

- Commission de reconnaissance des associations d'artistes — **Denis Hardy**, Prés. 514-873-6012
- Société générale des industries culturelles — **Charles Denis**, P.-D.G. 514-873-7768
- Institut québécois du cinéma — **André Link**, Prés.; **Bernard Boucher**, Sec. 514-288-7655
- Régie du cinéma — **Claude Benjamin**, Prés. 514-873-2491
- Commission des biens culturels — **Cyril Simard**, Prés. 418-643-8378
- Institut québécois de recherche sur la culture — **Fernand Dumont**, P.-D.G. 418-543-4695
- Musée du Québec — **Jean-Guy Paquet**, Prés.; **Andrée L. Bourque**, D.G. 418-643-2365
- Musée de la civilisation — **Roger Décary**, Prés.; **Roland Arpin**, D.G. 418-643-2158
- Musée d'art contemporain — **Mariette Clermont**, Prés.; **Marcel Brisebois**, D.G. 514-873-4701
- Société du Grand Théâtre de Québec — **Louis Vézina**, Prés.; **Michelle Mercier**, D.G. 418-644-8921
- Société de la Place des Arts — **Danièle T. Robitaille**, Prés.; **Guy Morin**, D.G. 514-285-4210
- Bibliothèque nationale — **Philippe Sauvageau**, P.-D.G. 514-873-2155

Sous-ministre
Nicole Malo
418-643-3310

- Secrétaire du Ministère — **Louise Labelle** 418-643-3310
- Direction des communications — **Lorraine M. Loiselle** 418-643-6300
- Direction de la vérification interne — **Bertrand Gravel** 418-643-2077
- Direction de la recherche et de la statistique — **Micheline Boivin** 418-643-8824
- Direction des politiques et de l'évaluation — **M.-C. Lévesque** 418-643-4211
- Direction des relations intergouvernementales — **Pierre-Denis Cantin** 418-643-3560
- Direction de la comptabilité — **Pierre Rompré** 418-644-4778
- Service juridique — **Pauline Laflamme**, par intérim 418-643-2103

Milieux culturels
Michelle Courchesne
Sous-ministre adjointe
418-643-3310

Direction générale du patrimoine
André Couture, intérim
418-646-4273

- Direction du patrimoine (Québec) — **André Couture** 418-643-6246
- Direction du patrimoine (Montréal) — **Robert Fortin** 514-873-5128
- Direction des services centraux — **Michel Dufresne** 418-643-7044

Direction générale des régions
Pierre Lefebvre
418-643-3725

- Secrétariat aux équipements et à la coordination — **Claude Roy** 418-644-8923
- Direction de Québec — **Odette B.-Cliche** 418-643-6217
- Direction de Montréal — **Jean-Guy Théorêt** 514-873-6741
- Direction de l'Est du Québec — **John Michaud** 418-722-3650 *
- Direction de Saguenay — Lac-Saint-Jean — **M.-Josée Champagne** 418-549-9535 *
- Direction de la Côte-Nord — **François Paquette** 418-589-6979 *
- Direction de la Mauricie — Bois-Francs — **Denis Delangie** 819-374-6205 *
- Direction de l'Abitibi — Témiscamingue — **Guy Lemire** 819-762-6517 *
- Direction du Nouveau-Québec et service aux autochtones — **Michel Noël** 418-643-7658 *
- Direction de l'Estrie — **Carole G. Thibault** 819-565-1753 *
- Direction de l'Outaouais — **Éric Soucy** 819-770-2118 *

* Assume la responsabilité des relations avec les intervenants régionaux en matière de patrimoine

Direction générale des arts et des lettres
Pierre Lafleur
418-644-7215

- Secrétariat de la propriété intellectuelle 418-644-0361
- Direction des arts visuels, des musées et de l'intégration des arts à l'architecture — **Laurent Bouchard** 418-643-2104
- Direction des bibliothèques publiques — **Michel Bonneau** 418-644-7206
- Direction de l'aide aux artistes, aux arts de la scène et aux industries culturelles — **Jean-Pierre Bastien** 418-644-7198 418-643-6286

Direction générale de l'administration
André Matte
418-643-7293

- Direction des ressources financières — **Serge Doyon** 418-643-2101
- Direction des ressources matérielles — **Michel A. Rousseau** 418-644-0023
- Direction des ressources humaines — **Jean Cossette** 418-643-6529
- Service des ressources informationnelles — **Micheline Bélanger** 418-643-6470

Institutions nationales
Henri-Paul Chaput
Sous-ministre adjoint
418-643-3310

- Centre de conservation du Québec — **Michel Cauchon** 418-643-7001

Archives nationales du Québec
Robert Garon
418-644-4822

- Direction de Québec — **Yvan Dussault** 418-643-1322
- Direction de Montréal — **Normand Gouger** 514-873-3064
- Direction des autres régions — **Jean-Guy Leblanc** 418-644-4825

Conservatoire de musique et d'art dramatique
Pierre Thibault
418-643-7427

- Direction de l'enseignement — **Roger Bédard** 418-644-0113
- Direction de l'administration — **Jean Charron** 418-644-4766

Musique

- Québec — **Wilfrand Guillemette** 418-641-2192
- Montréal — **Albert Grenier** 514-873-4031
- Rimouski — **Pierre Normandin** 418-722-3706
- Trois-Rivières — **Michel Kozlovsky** 819-375-7748
- Val-d'Or — **Josée Blackburn** 819-825-3585

Musique

- Chicoutimi — **Jacques Clément** 418-549-9560
- Hull — **Yvon Pépin** 819-771-3283

Art dramatique

- Québec — **Jean Guy** 418-643-2139
- Montréal — **Raymond Cloutier** 514-873-4320

Direction générale des relations avec les organismes gouvernementaux
Roland Sasseville
418-643-6413

Gouvernement du Québec
Ministère des Affaires culturelles

2. Sauvegarde et mise en valeur du patrimoine

2.1 Patrimoine archéologique, architectural et ethnologique

Tout en poursuivant sa réflexion sur les avenues nouvelles à privilégier en matière de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine archéologique, architectural et ethnologique, le Ministère a procédé à certains ajustements de ses programmes d'aide et de ses procédures internes de traitement des dossiers. Parallèlement, il a continué de veiller à l'application de la Loi sur les biens culturels, de développer le partenariat, de dispenser son aide-conseil et de gérer les programmes destinés à ses diverses clientèles.

2.1.1 Les services centraux du Ministère

Le Ministère a poursuivi tout au cours de l'année la coordination de certains processus, comités et groupes de travail ainsi que le suivi de plusieurs dossiers majeurs.

Dans le cadre du programme normalisé s'adressant aux organismes en matière de patrimoine (activités et projets de portée nationale), le Ministère a versé en 1989-1990 un montant global de 125 000 $ sous forme d'une vingtaine de subventions, dont six au titre de l'aide au fonctionnement et le reste pour la réalisation de projets de recherche, de diffusion, d'animation ou de promotion. Par ailleurs, le programme de remboursement aux municipalités des taxes non perçues pour des monuments et des sites classés a permis à 48 municipalités du Québec de se partager 173 385 $.

En matière de protection légale du patrimoine, sur recommandation du comité du statut des biens culturels, le Ministère a procédé à neuf classements (un site archéologique, sept monuments historiques et un ensemble d'oeuvres d'art). De plus, quatre avis d'intention sont actuellement en vigueur concernant quatre monuments historiques et un ensemble de biens historiques. Quelque 80 demandes de statuts sont toujours à l'étude.

Également, en vertu de la Loi sur les biens culturels, le Ministère a délivré 80 permis autorisant des archéologues professionnels à intervenir sur le terrain (surveillance de travaux, inventaires, fouilles, etc.). Par ailleurs, dans le cadre de l'entente conclue l'année précédente avec le ministère de l'Énergie et des Ressources, le Ministère a procédé à une mise à jour de l'inventaire des sites et des secteurs archéologiques situés sur des terres publiques et susceptibles de faire l'objet d'une exploitation forestière.

Grâce à la collaboration de la Société immobilière du Québec, d'autre part, le Ministère a pu procéder à l'inauguration de son nouveau laboratoire d'archéologie et de la réserve des collections qui s'y rattache.

Enfin, en matière de relations intergouvernementales, le Ministère a maintenu sa participation active au Comité consultatif interprovincial sur le patrimoine (CCIP), tout en travaillant conjointement avec la ville de Québec, le gouvernement fédéral et la Commission canadienne de l'UNESCO à l'organisation d'un colloque international des villes du patrimoine mondial qui se tiendra en 1991.

2.1.2 Interventions du Ministère en région

Québec et Chaudière-Appalaches

Pour la région de Chaudière-Appalaches, 26 projets municipaux de mise en valeur ont été subventionnés pour un montant de 1 922 750 $. À cette somme, s'ajoute un montant de 690 000 $ pour l'entente cadre de cinq ans, portant sur le Vieux-Québec, dans laquelle sont réalisées des interventions en matière de recherche, de sensibilisation, de diffusion, d'archéologie et de restauration. Le Ministère a par ailleurs maintenu des liens concrets avec les organismes du patrimoine de la région, subventionnant 18 projets pour un montant global de 121 800 $. Il a, d'autre part, versé 2 032 492 $ à 294 propriétaires de biens patrimoniaux, tandis que 1 270 demandes de permis ont été examinées, comparativement à 1 280 en 1988-1989.

Une vingtaine de demandes de statuts juridiques ont été traitées au cours de l'année. Le Ministère a également mis l'accent sur certains autres dossiers et activités de caractère plus particulier. Ainsi, les activités d'animation et d'interprétation à Place Royale ont été fort suivies. Sur le thème « Un retour aux sources », le Ministère s'est associé à la Fédération des familles souches du Québec pour l'animation du site et la production d'une publication sur les premiers arrivants de Place Royale. Il s'est également associé au Musée de la civilisation pour la production de publications éducatives en vue de sensibiliser les jeunes à l'histoire et à l'architecture.

Enfin, à la suite de l'autorisation du Conseil des ministres, le Ministère a procédé au transfert de son parc immobilier à la Société générale des industries culturelles et a mis en place des mécanismes de concertation en vue d'harmoniser ses interventions dans le cadre de la Loi sur les biens culturels.

Montréal, Laval, Laurentides, Lanaudière et Montérégie

Dans les régions de Montréal, de Laval, des Laurentides, de Lanaudière et de la Montérégie, l'année 1989-1990 a porté sur la consolidation des activités entreprises les années précédentes avec les municipalités, les municipalités régionales de comté et les organismes sans but lucratif voués à la mise en valeur du patrimoine.

Sur l'Île de Montréal, l'exercice 1989-1990 a marqué la première année de l'entente renouvelée pour cinq ans entre la ville de Montréal et le Ministère pour la mise en valeur du Vieux-Montréal et du patrimoine montréalais. Une entente triennale au montant de 950 000 $, portant sur la restauration du Vieux Séminaire et du Domaine des Sulpiciens, s'est poursuivie entre les Sulpiciens et le Ministère. D'autres partenaires ont signé des ententes pour une participation ministérielle totale de 75 500 $. Ces ententes ont porté sur les projets suivants : surveillance archéologique à Ville Lasalle et Pointe-aux-Trembles, étude du patrimoine bâti à Outremont, mise en valeur du Moulin Fleeming à Ville Lasalle et évaluation des ressources archéologiques et préhistoriques de l'école Saint-Georges à Westmount.

En Montérégie, les municipalités de Melocheville, de Cowansville, de Franklin, de Saint-Jacques-le-Mineur, de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, de Chambly et de Saint-Jean-sur-Richelieu ont signé des ententes comprenant une participation du Ministère de 141 880 $ en matière d'animation, de connaissances, de diffusion et d'aménagement. Deux municipalités régionales de comté ont bénéficié de subventions totalisant 12 600 $, celle de Brome-Missisquoi et celle Des Jardins de Napierville. De même, deux organismes sans but lucratif, les Amis de la Pointe-du-Buisson et la Corporation les Patriotes du pays, se voyaient accorder des subventions totalisant 73 500 $ pour l'interprétation du patrimoine.

Dans les régions des Laurentides et de Lanaudière, la ville de Lorraine a complété l'aménagement du Domaine Garth. La ville de Terrebonne et le Ministère ont poursuivi leur collaboration dans l'animation et la mise en valeur du site de l'Île-des-Moulins pour un investissement de 90 000 $, tandis que Berthierville recevait une subvention de 49 500 $ pour la gestion du site de la Chapelle de Cuthbert. Les municipalités de Mascouche et de New-Glasgow, la Corporation Manoir Belle-Rivière et la municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle ont signé des ententes pour une participation du Ministère de 83 500 $.

Le Ministère a accordé, dans ces cinq régions, 72 contributions à la restauration des monuments, des sites et des arrondissements historiques, totalisant 1 525 700 $, ainsi que 400 permis de restauration.

Le programme d'aide aux organismes du patrimoine a permis de subventionner 18 projets pour un total de 163 300 $.

Les oeuvres d'art de La Présentation et l'édifice Joseph-Arthur-Godin, à Montréal, ont été classés. Un avis d'intention a été signifié en regard du Cinéma Rialto et 60 dossiers de demandes de statuts sont en traitement.

Bas-Saint-Laurent

Le Bas-Saint-Laurent se distingue depuis plusieurs années par son excellent réseau de lieux de diffusion du patrimoine. En plus de la poursuite de son intervention au Fort Ingall de Cabano et à la maison Lamontagne de Rimouski-Est, le Ministère a assisté la municipalité de l'Îsle-Verte dans un projet de mise en valeur de la Cour de circuit. De plus, un projet de diffusion est en voie d'élaboration à la maison Chapais de Saint-Denis-de-Kamouraska.

En ce qui concerne les demandes d'attribution de statuts juridiques, le Ministère a notamment traité les dossiers du manoir Fraser à Rivière-du-Loup et celui de la maison Chapais à Saint-Denis-de-Kamouraska. Cette dernière a d'ailleurs été classée monument historique.

Le Ministère est aussi intervenu, par son programme d'aide à la restauration, en vue d'assurer la mise en valeur de l'orgue de l'église de Cacouna.

Dans le cadre de l'application des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les interventions du Ministère ont surtout porté sur la réalisation d'inventaires patrimoniaux, notamment dans les municipalités de Notre-Dame-du-Portage et de Cacouna ainsi que dans les municipalités régionales de comté de Kamouraska et de La Mitis.

Saguenay—Lac-Saint-Jean

Dans la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean, le développement du secteur du patrimoine s'est fait en partenariat avec des municipalités. Pour améliorer l'acquisition des connaissances, un inventaire archéologique de l'embouchure de la rivière Métabetchouan a été réalisé. Souhaité par les autorités locales depuis 1985, il a permis de mieux inscrire le site de la Métabetchouan dans le projet de mise en valeur de la Route des fourrures du Saguenay. Le Ministère a également participé financièrement à l'évaluation et à l'inventaire de la collection du moulin du Père-Honorat, dans le cadre d'une plus vaste étude portant sur l'aménagement de la zone patrimoniale et touristique de Laterrière.

Quelques projets de diffusion des connaissances ont bénéficié de l'aide du Ministère. Ainsi, le circuit patrimonial de la ville de Roberval pourra être inauguré grâce à la production d'une brochure. Un dépliant

et une trousse didactique sur le patrimoine forestier du Bas-Saguenay ont aussi été produits par la Société touristique du Fjord. Dans le cadre de son 100e anniversaire, la municipalité d'Albanel s'est dotée d'un répertoire de chansons anciennes. Le Ministère a aussi aidé la ville de Chicoutimi à mieux cerner ses éléments et ses critères de citation, dans le cadre de la réglementation municipale sur le patrimoine.

Enfin, l'aide financière du Ministère a permis la remise en état de l'église de Laterrière et du barrage Johnson à la Pulperie de Chicoutimi; ces deux biens du patrimoine avaient été endommagés sérieusement lors du séisme de novembre 1988. Le Ministère a aussi contribué à la restauration de la chapelle Saint-Antoine, à l'Ermitage de Lac-Bouchette, au Lac-Saint-Jean, un des principaux lieux de l'achalandage touristique de la région.

Mauricie—Bois-Francs

En Mauricie—Bois-Francs, il convient de signaler la signature d'une entente avec la municipalité de Yamachiche pour protéger l'alignement de bâtiments exceptionnels d'intérêt national de la rue Sainte-Anne. Le Ministère est d'ailleurs intervenu financièrement pour sauvegarder un bâtiment faisant partie de cet ensemble, la maison Lampron. Parmi les autres municipalités qui ont conclu une entente avec le Ministère, il faut mentionner Drummondville (étude portant sur la vieille poudrerie), Bécancour (implantation, sur trois ans, d'un circuit d'interprétation du patrimoine) et Sainte-Anne-de-la-Pérade (restauration du bâtiment Madeleine-de-Verchères).

Le Ministère a aussi poursuivi la démarche qu'il a entreprise il y a quelques années en vue de consolider les sites animés de la région. En 1989-1990, le Ministère a investi notamment dans les sites suivants : le presbytère de Batiscan, la maison Rodolphe-Duguay à Nicolet, le moulin Seigneurial Tonnancour à Pointe-du-Lac, le moulin Michel à Bécancour, le moulin Blanchette à Ulverton (poursuite du travail déjà amorcé) et les sites sidérurgiques de la Basse-Mauricie.

Une entente a aussi été conclue afin de mieux mettre en valeur les oeuvres d'Ozias Leduc (église Notre-Dame-de-la-Présentation à Shawinigan-Sud) qui ont été restaurées récemment.

Estrie

En Estrie, une entente d'une durée de deux ans portant sur le support au fonctionnement de la Société d'histoire de Sherbrooke, sur le développement du plan d'urbanisme et sur la diffusion du patrimoine, a été conclue avec la Ville de Sherbrooke. D'autre part, le Ministère s'est aussi associé avec les municipalités de Coaticook, Windsor et Shipton dans la préparation de concepts de mise en valeur. De plus, une entente avec la Ville de Lennoxville a permis d'amorcer la première phase d'une recherche archéologique sur le site Bishop's.

La chapelle St. Mark de Lennoxville et les églises St. James de Hatley et Plymouth-Trinity de Sherbrooke ont été classées monuments historiques par le gouvernement du Québec en 1989. Dans le domaine de la restauration, trois monuments classés ont été restaurés et soulignent la fierté du milieu à l'égard de son patrimoine.

Outaouais

Dans la région de l'Outaouais, les efforts de sensibilisation au patrimoine menés auprès de la population et des municipalités ont produit des résultats tangibles. À la suite des études d'ensemble réalisées, la ville de Hull a décidé d'inscrire dans son plan d'urbanisme des mesures visant à protéger le patrimoine local, tandis que la ville d'Aylmer envisage de constituer un site du patrimoine et de mettre en place un programme municipal d'aide à la restauration.

Une importance particulière a été accordée à l'acquisition de connaissances dans le domaine de l'archéologie. Il faut mentionner qu'avec la collaboration de la municipalité régionale de comté de Pontiac, le Ministère a débuté un inventaire archéologique dans le bassin de la rivière Dumoine. S'étendant sur une période de trois ans, cet inventaire a déjà permis de répertorier 25 sites archéologiques datant, pour la plupart, de la période préhistorique. Enfin, il faut mentionner que la municipalité de Ripon a réalisé, avec l'aide du Ministère, une étude de revitalisation de la rue Principale.

Abitibi-Témiscamingue

En Abitibi-Témiscamingue, le Ministère a concentré ses énergies dans la préparation de projets structurants pour la mise en valeur du patrimoine en faveur des clientèles locales, scolaires et touristiques : le plan directeur d'Opémican, les plans et devis de la phase II de mise en valeur du T.E. Draper à Angliers, le concept d'interprétation de l'église de Rapide-Danseur, l'étude de faisabilité de la mine Chadbourne, le concept muséal au Témiscamingue et l'étude de faisabilité de la Cité de l'Or.

Le Ministère a collaboré activement, avec la corporation Archéo 08, à l'organisation des informations recueillies à l'occasion des recherches archéologiques effectuées au cours des deux dernières années.

Côte-Nord

Sur la Côte-Nord, le Ministère a poursuivi son action dans le domaine de l'archéologie en maintenant son aide aux travaux faits à Grandes-Bergeronnes et en Basse-Côte-Nord et en soutenant de nouveaux

projets de recherche dans la MRC de la Haute-Côte-Nord et dans le secteur de Mingan.

Par ailleurs, dans la foulée des décisions prises lors de la Conférence socio-économique de 1988, le Ministère a contribué à la confection du programme de réalisation du centre d'accueil du circuit d'interprétation des sites archéologiques de la Basse-Côte-Nord (Blanc-Sablon — Vieux-Fort).

L'animation estivale de sites ou de monuments historiques constitue toujours une activité importante dans le domaine du patrimoine nord-côtier. L'aide du Ministère a permis que des lieux de diffusion soient ouverts au public à Tadoussac, à Grandes-Bergeronnes, à Pointe-des-Monts et à Havre-Saint-Pierre, durant l'été 1989.

Soucieux de contribuer au professionnalisme des lieux de diffusion du patrimoine régional, le Ministère a collaboré à la réalisation d'une nouvelle exposition permanente qui sera inaugurée à l'été 1990 dans le Centre culturel et d'interprétation de Havre-Saint-Pierre. Il a aussi favorisé la poursuite de la préparation du projet de mise en valeur du site du château Menier sur l'île d'Anticosti.

Le Ministère a aussi contribué financièrement à des projets de recherche sur divers aspects de l'histoire nord-côtière, grâce à son programme d'aide aux organismes en matière de patrimoine.

Nord-du-Québec

Dans la région du Nord-du-Québec, le Ministère a poursuivi ses efforts en matière d'archéologie en consolidant les services archéologiques de l'Institut culturel Avataq chez les Inuit et de l'Administration régionale crie. Des programmes archéologiques ont été élaborés et plusieurs jeunes autochtones ont reçu une formation sur des chantiers de fouilles et en laboratoire à Montréal. Des expositions sur l'archéologie préhistorique ont été montées pour être présentées à Québec, à la Maison des Jésuites et à la Villa Bagatelle, avant d'entreprendre une tournée.

Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine

Le Ministère s'est associé au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche afin de développer des mécanismes de concertation en regard de la gestion des biens de ce ministère situés dans l'arrondissement naturel de Percé. Le travail s'est poursuivi afin de définir un cadre d'intervention avec cette municipalité et pour instaurer divers modes de services-conseils ainsi que des programmes spéciaux dans le cadre de l'application de la Loi sur les biens culturels.

En ce qui a trait aux demandes d'attribution de statuts juridiques, notons que les dossiers de la Vieille Auberge de Percé et de l'Hôtel Le Grand de Port-Daniel ont fait l'objet d'études particulières.

Pour favoriser le développement des lieux de diffusion du patrimoine, le Ministère est intervenu au manoir Le Boutillier de l'Anse-au-Griffon, au site de Banc-de-Paspébiac et à celui de la Grave à Havre-Aubert.

Des expertises ont de plus été réalisées avec la communauté micmac de Restigouche dans le cadre du projet d'implantation du complexe muséal de l'épave du vaisseau Marquis de Malauze et de la vie maritime micmac.

Dans le cadre de l'application de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les interventions du Ministère ont surtout porté sur la réalisation d'inventaires patrimoniaux, en collaboration avec les municipalités régionales de comté de Pabok, de Bonaventure et des Îles-de-la-Madeleine. Des pourparlers se sont poursuivis avec l'Université de Montréal et la Société d'histoire et d'archéologie du Témiscouata pour la réalisation d'un inventaire archéologique dans le secteur du lac Touladi, et le Ministère a continué ses études de potentiel aux Îles-de-la-Madeleine.

Enfin, soulignons que l'arrondissement naturel de Percé a fait l'objet de nombreuses interventions relatives à la restauration de bâtiments anciens qui y sont implantés.

2.2 Le Centre de conservation du Québec : les services de restauration

L'année 1989-1990 aura été marquée par la relocalisation, en mai 1989, des services du Centre de conservation du Québec dans un nouvel édifice logeant un équipement des plus modernes et des plus sécuritaires.

Les réaménagements ont nécessité une interruption temporaire des services du Centre de conservation du Québec, lesquels ont repris graduellement au cours de l'été 1989. Les nouveaux locaux ont été inaugurés le 17 janvier 1990.

La majeure partie des services offerts gratuitement par le Centre de conservation du Québec ont été fournis par les employés permanents. On a toutefois dû recourir à des employés occasionnels pour une somme de 74 000 $.

Au cours de 1989-1990, le Centre de conservation du Québec a restauré plus de 365 objets et oeuvres d'art, nécessitant plus de 16 900 heures de services. Environ 27 % de cette production a été payée par les clients dont, entre autres, le Musée du Québec et le Sanctuaire du Lac Bouchette.

2.3 Le patrimoine documentaire : les Archives nationales du Québec

Toutes les activités du ministère des Affaires culturelles en matière d'archives s'inscrivent dans le cadre

de la Loi sur les archives. La gestion des documents administratifs des organismes publics, en particulier du gouvernement, la conservation et la diffusion des archives et l'aide au secteur privé ont constitué les lignes de force de l'action des Archives nationales du Québec au cours de l'année. De plus, les interventions en faveur des clientèles ont été appuyées par deux dossiers visant à améliorer à moyen et à long terme la qualité des services offerts : le plan directeur de l'informatique et de la bureautique et la demande de relocalisation du Centre d'archives de Montréal.

2.3.1 Gestion des archives publiques

Les Archives nationales du Québec ont le mandat de promouvoir et d'appuyer l'amélioration de la gestion des documents administratifs du gouvernement. Elles remplissent ce mandat avec la collaboration des équipes en place dans les ministères et les organismes du gouvernement et avec l'appui de certains ministères, tel le ministère des Communications, qui ont des responsabilités particulières en matière d'outils technologiques qui supportent la gestion documentaire.

Deux politiques encadrent l'action des Archives nationales du Québec à ce chapitre. La première, adoptée en 1985, porte sur la gestion des documents actifs. La seconde date de 1988 et porte sur la gestion des documents semi-actifs; elle établit le partage des responsabilités entre les ministères et les organismes gouvernementaux et les Archives nationales du Québec.

L'application de cette dernière politique a permis de poursuivre la rationalisation de l'utilisation de l'espace d'entreposage au Centre de documents semi-actifs du gouvernement dans la région de Québec. En 1988-1989, 23 000 boîtes de documents inutiles avaient été éliminées; ce nombre a été porté à 32 000 en 1989-1990, libérant 10 500 mètres de rayonnage. Ces opérations ont permis de recevoir 28 500 nouvelles boîtes de dossiers au Centre, qui dessert maintenant 51 ministères ou organismes clients.

La gestion des documents administratifs a donné lieu à un grand nombre de séances d'information ou de formation à l'intention des fonctionnaires, de même qu'à la publication, en mai 1989, d'un *Guide d'élaboration et de présentation d'un calendrier de conservation des documents*.

À ce chapitre, la Loi sur les archives impose à quelque 4 000 organismes publics du Québec l'obligation de préparer le calendrier de conservation de leurs documents et au ministère des Affaires culturelles, par l'intermédiaire des Archives nationales du Québec, celle de les analyser et de les approuver.

Ce travail s'est poursuivi en 1989-1990. Plus de 600 nouveaux calendriers ont été approuvés et environ 300 ont été modifiés à la demande de ministères ou d'organismes; 3 000 calendriers, soit près de 80 % du total, ont maintenant été approuvés.

Conformément à son plan de travail, le Ministère a préparé, en 1989-1990, une politique de gestion des documents inactifs destinée à tous les organismes. Cette politique a fait l'objet d'une vaste consultation. Elle devrait être adoptée et mise en application au cours de l'exercice 1990-1991.

Le Comité interministériel sur les archives judiciaires a remis son rapport en mai 1989, après 15 mois de travail. Ce rapport a été soumis à la Commission d'accès à l'information en juin et à la Commission des biens culturels en février 1990. Les deux organismes ont émis un avis favorable et le Ministère prépare, conjointement avec le ministère de la Justice, un plan de réalisation.

Les Archives nationales du Québec ont mené à terme, en 1989-1990, une importante opération de normalisation qui a résulté en la publication d'un cahier intitulé *Normes et procédures archivistiques*. Cette démarche s'est déroulée sur plusieurs années et place les Archives nationales du Québec en bonne position dans le domaine des archives au Canada sur le plan scientifique.

2.3.2 Archives privées

La politique sur les archives privées, adoptée le 21 avril 1989, vise quatre objectifs :

- favoriser le développement d'une conscience collective accrue à l'égard du patrimoine archivistique;
- assurer la conservation, au Québec, des archives privées significatives et nécessaires à la compréhension de l'histoire;
- promouvoir une plus grande utilisation de ces archives en les rendant davantage accessibles;
- assurer la stabilité et le développement harmonieux des services à la population dans ce secteur.

La politique précise les rôles et les responsabilités du gouvernement et de ses partenaires et comprend un programme de mise en oeuvre dont la réalisation est amorcée.

Des tables régionales de coordination, prévues dans la politique, ont été constituées dans les régions du Bas-Saint-Laurent—Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, de la Mauricie—Bois-Francs et de l'Estrie.

2.3.3 Accessibilité des archives

Le nombre de chercheurs a augmenté dans les 9 centres des Archives nationales du Québec pour atteindre les 45 000 présences en 1989-1990. Le nombre de lecteurs de microfilms a été augmenté, ainsi que les heures de service, dans plusieurs centres. De plus,

des microfilms ont été prêtés à la Société historique du centre du Québec à Drummondville, à la Société de généalogie de la Mauricie et des Bois-Francs à Trois-Rivières, ainsi qu'au Mouvement socio-culturel de La Tuque, pour en faciliter la consultation par les citoyens de ces villes.

Sur le plan de la diffusion, le ministère des Affaires culturelles a publié, en 1989-1990, les documents suivants :

— *Inventaire des archives des films et des vidéos du centre de Québec*;

— *Guide des archives cartographiques et architecturales du centre de Québec*;

— *Guide d'élaboration et de présentation d'un calendrier de conservation des documents*;

— *L'agrément d'un service d'archives privées, guide et formulaire*;

— *Normes et procédures archivistiques*.

Les Archives nationales du Québec ont participé aux événements suivants :

— Salon Info Services plus de Baie-Comeau;

— Salon du livre du Lac-Saint-Jean;

— Salon des métiers d'art de Montréal;

— Salon de l'automobile de Montréal;

Elles ont également participé à plusieurs congrès d'organismes regroupant des partenaires ou des usagers des archives et ont présenté plusieurs expositions dont :

— la Nouvelle Compagnie théâtrale, au Complexe Desjardins;

— Réminiscences des Cantons-de-l'Est, au Musée de Knowlton;

— Archives industrielles, en collaboration avec Hydro-Québec, à l'édifice Ernest-Cormier et au Centre d'archives de Montréal;

— Montréal en transition, photos d'Armour Landry, au Musée des arts de Ville Saint-Laurent;

— Revue mode, à Place Dupuis;

— Flash back au féminin, en collaboration avec le Centre des femmes de Montréal, dans les locaux du centre.

Par ailleurs, le secteur des archives autochtones a connu une activité intense. Les centres d'archives et de documentation ont été recensés, les archivistes et les documentalistes autochtones ont été rencontrés et un colloque est prévu en 1990 dans le but de permettre à ces derniers, entre autres, de prendre en charge ce secteur et de participer à des échanges internationaux sur le sujet.

Plusieurs publications reliées au patrimoine autochtone ont été réalisées avec la collaboration du Ministère. Ses spécialistes ont travaillé également à la préparation d'une bibliographie annotée des Malécites du Québec, un instrument de travail dans lequel sont inscrites plus de 2 000 références. Ils ont enfin poursuivi, en collaboration avec l'Université de Montréal, une bibliographie annotée et informatisée sur les Iroquoiens du Québec, projet qui sera complété en 1991.

Enfin, les préparatifs concernant la relocalisation du Centre d'archives de Montréal se sont poursuivis. Le ministère des Approvisionnements et Services a émis, en janvier, un certificat de conformité en vue de cette relocalisation. La Société immobilière du Québec analyse le projet et doit soumettre au ministère des Affaires culturelles ses recommandations au cours du prochain exercice.

2.3.4 Volet international

Le Ministère a poursuivi, en collaboration avec les Archives nationales du Canada, la préparation du Congrès international des archives qui aura lieu à Montréal, en septembre 1992.

Ce congrès, qui sera suivi du Congrès des associations québécoises et canadiennes d'archivistes et de celui de la Society of American Archivists, attirera à Montréal plus de 2 000 spécialistes.

Les réalisations québécoises en matière archivistique attirent de plus en plus l'attention des étrangers. En 1989-1990, les Archives nationales du Québec ont reçu des stagiaires de France et du Sénégal. Le Ministère a signé avec les Archives nationales d'Algérie une entente qui prévoit la venue, en 1990-1991, de six archivistes algériens et l'envoi en Algérie de deux missions d'experts dont une a eu lieu en janvier 1990. Inscrit dans le cadre de l'entente ministérielle algéro-québécoise, ce protocole vise l'organisation des Archives nationales d'Algérie et l'établissement d'un plan directeur informatique.

De plus, dans le cadre de la coopération avec l'État de New York, le directeur des Archives de cet État a séjourné à Québec et à Montréal, avec deux collaborateurs, du 7 au 10 novembre 1989. Les deux services d'archives ont précisé un certain nombre de secteurs de coopération pour l'année à venir.

Enfin, le conservateur des Archives nationales du Québec a participé à la fondation de l'Association internationale des archives francophones, dont il a été élu secrétaire-trésorier.

3. Soutien au développement régional et accessibilité territoriale

En sus des interventions financières de ses directions régionales, le Ministère a contribué au développement des régions par sa participation aux conférences socio-économiques, par des investissements dans le cadre du programme d'aide aux équipements culturels ou par le soutien de structures régionales de concertation.

Lors des conférences socio-économiques régionales de la Mauricie—Bois-Francs et de Chaudière-Appalaches et des biennales de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Montérégie, le Ministère s'est engagé à investir 13 717 400 $ sur une période de trois ans, dont 3 910 400 $ au cours de l'exercice 1989-1990.

Pour les équipements culturels, les investissements gouvernementaux ont augmenté sensiblement. Au cours de l'exercice 1989-1990, 3 872 400 $ ont été affectés à la réalisation ou au démarrage de 45 projets majeurs et d'une centaine de projets mineurs, répartis dans tout le Québec. À ces projets subventionnés par des crédits réguliers, s'ajoutent 21 projets majeurs financés par le service de la dette pour une somme de 19 900 700 $.

La participation financière du Ministère se réalise dans plusieurs cas avec la collaboration de l'Office de planification et de développement du Québec qui, en 1989-1990, a injecté 3 405 700 $ additionnels dans des projets conjoints, alors que la contribution des municipalités s'est élevée à 9 353 800 $.

Pour permettre la concertation des intervenants culturels dans la plupart des régions, le Ministère, avec un budget de 1 670 500 $, a contribué au financement des 11 conseils régionaux de la culture et de la Conférence des conseils de la culture, en plus de l'aide apportée à la municipalité régionale de comté des Îles-de-la-Madeleine et à l'Institut culturel AVATAQ qui oeuvre auprès des clientèles inuit.

4. Coordination et gestion interne

4.1 Planification stratégique

En plus de l'amélioration marquée des outils de rétro-information et d'information de gestion, le Ministère a mis en place, au cours de l'année, des mécanismes nouveaux de planification stratégique impliquant les gestionnaires dans leur conception et dans leur gestion par des réunions générales deux fois l'an. Dans ce cadre, le Ministère s'est donné une politique générale par la définition d'axes d'intervention devant servir à l'élaboration des plans de travail et d'opérations pour l'année 1990-1991.

4.2 Gestion des ressources humaines

Au cours de l'exercice financier 1989-1990, en plus des activités courantes liées à la dotation, à la gestion de la paie et des avantages sociaux, au développement des ressources humaines de même qu'au conseil aux personnes, aux gestionnaires et à l'organisation, le Ministère a réalisé diverses actions ponctuelles.

Il a participé aux études et aux évaluations sur la désignation d'emplois repères dans le cadre de l'enquête de la Commission des droits de la personne relativement à l'évaluation des emplois professionnels, touchant particulièrement les emplois d'agent culturel et de bibliothécaire. Il a réalisé des activités d'encadrement et de collaboration relativement à l'élaboration de plans d'organisation et d'effectifs, de mandats de négociation et de détermination des conditions de travail pour certains organismes relevant de la ministre, en particulier la Société de la Place des arts de Montréal, la Société du Grand Théâtre de Québec, le Musée de la civilisation et la Bibliothèque nationale.

Le Ministère a également participé aux activités de négociation en vue du renouvellement de la convention collective du personnel enseignant à l'emploi des conservatoires de musique et d'art dramatique.

Le Ministère a, d'autre part, procédé à l'élaboration et à la réalisation de la première phase de mise en application d'une politique ministérielle de gestion du rendement sur la base des résultats. Cette première phase consistait dans la formation des gestionnaires et de tout le personnel en situation de gérance et dans la discussion avec les comités de relations professionnelles.

Il a aussi réalisé un diagnostic portant sur les besoins de formation et de perfectionnement du personnel.

4.3 Gestion des ressources matérielles

Au cours de l'exercice 1989-1990, le Ministère a réalisé plusieurs activités importantes en matière de gestion des ressources matérielles dans des locaux qu'il occupe à divers endroits de la province. Ainsi, dans l'édifice Guy-Frégault, le Ministère a procédé à l'inauguration du Salon des employés. Les tapis de tout l'immeuble ont été remplacés ou rafraîchis et le système de climatisation et de ventilation a été balancé par des régulateurs installés dans les thermopompes.

Au Conservatoire de musique de Hull, des travaux d'insonorisation et d'isolation ont été entrepris.

Le Centre de conservation du Québec a été déménagé dans ses nouveaux locaux de la rue Semple à Québec, et la Direction de la Mauricie—Bois-Francs a été relocalisée.

Le Centre des archives nationales du Québec à Sherbrooke a bénéficié de travaux d'agrandissement et les locaux du Conservatoire d'art dramatique à Montréal ont été réaménagés et rafraîchis.

D'autre part, des certificats de conformité ont été obtenus du ministère des Approvisionnements et Services pour la relocalisation du Centre des archives nationales du Québec à Montréal et la relocalisation des conservatoires d'art dramatique et de musique à Montréal.

Au ministère des Affaires culturelles, le coordonnateur de la Loi sur la protection des non-fumeurs dans certains lieux publics est le directeur des ressources matérielles. Trente et un édifices sont concernés par cette disposition. Le Ministère s'est conformé aux articles 8.1, 8.2 et 8.3 de la loi, relatifs aux lieux visés. D'autre part, 35 personnes ont été nommées au titre d'inspecteur et aucun avis d'infraction n'a été émis.

4.4 Gestion des ressources financières

Outre les activités de gestion courantes, les principales réalisations non récurrentes du Ministère en matière de gestion des ressources financières ont été d'abord la décentralisation du suivi budgétaire de la masse salariale des employés réguliers et occasionnels dans chaque unité administrative du Ministère.

L'exercice 1989-1990 a également été marqué par le début de la décentralisation de la saisie au système SYGBEC du Contrôleur des finances au Ministère.

Le Ministère a, d'autre part, procédé à la mise en place d'un nouveau répertoire de politiques administratives ministérielles et, enfin, il a procédé à la conception et à l'élaboration d'un système de production systématique de rapports d'information de gestion budgétaire destiné aux autorités ministérielles et aux gestionnaires selon un contenu et une périodicité définis.

4.5 Gestion des ressources informatiques

En matière de gestion des ressources informatiques, les principales réalisations du Ministère, au cours de l'exercice 1989-1990, ont été les suivantes :

- élaboration du plan directeur des milieux culturels : architecture des données, des fonctions, des systèmes et architecture technologique, portefeuille des applications, estimation des coûts et calendrier de réalisation;
- mise en oeuvre du plan annuel de réalisation dans le domaine des technologies de l'information 1989-1990; suivi trimestriel et contrôle;
- élaboration d'une politique cadre sur la gestion des ressources informatiques;
- élaboration de la planification triennale ministérielle;
- réalisation de la conception administrative des systèmes informatiques des Archives nationales; approbation par le Conseil du trésor; réalisation des appels d'offres auprès des firmes privées.

4.6 Gestion des activités de communication

Outre les activités régulières visant à faire connaître les lois, les règlements, les politiques, les programmes et les services, le Ministère a réalisé des activités plus particulières.

Il a notamment mis en place un service d'accueil et de renseignements au public au 225, Grande Allée Est, et a développé les instruments nécessaires pour assurer la qualité de ce service à la clientèle et de celui de tous ses édifices. L'analyse de l'information et de la rétro-information a été améliorée notamment par la préparation d'instruments de rétro-information tels la Revue de presse et les dossiers thématiques.

Plusieurs activités de relations publiques liées aux domaines d'activités du Ministère et la réalisation d'événements spéciaux ont été menées à terme, notamment la cérémonie de remise des Prix du Québec 1989, la quatrième Tournée de l'Orchestre des conservatoires de musique du Québec, la promotion des exercices pédagogiques des élèves des conservatoires de musique et d'art dramatique du Québec et la participation du Ministère aux festivals des films du monde.

Le plan annuel de publicité du Ministère a été rationalisé dans l'optique de la cohérence, de la qualité de l'image institutionnelle et de la pertinence des messages à diffuser.

En matière d'édition, le Ministère a réalisé diverses publications telles que répertoires, guides, dépliants, brochures et autres documents requis. La sixième édition du guide d'activités culturelles estivales *Divertissements culturels* a été rationalisée et mise en vente aux Publications du Québec. Une plus grande rigueur a été développée en matière d'application de la signature ministérielle et en matière de normes éditoriales.

Le Ministère a tenu plusieurs rencontres d'information destinées à l'ensemble de ses clientèles, particulièrement des communautés culturelles, et a porté une attention particulière à l'aide et à l'assistance dont celles-ci ont besoin. Il a également participé activement au sous-comité mis en place par le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration pour l'élaboration de la politique en matière de communautés culturelles et d'immigration.

Il s'est en outre associé à plusieurs organismes pour la réalisation de manifestations et d'événements culturels destinés à souligner le 50e anniversaire du droit de vote des femmes.

4.7 Gestion des relations intergouvernementales

— *Relations internationales*

Outre sa collaboration à la participation d'artistes et d'organismes culturels à des manifestations culturelles internationales, le Ministère a été très actif dans la cogestion avec le ministère des Affaires internationales des projets de coopération culturelle, dans le cadre des accords bilatéraux avec la France, la Communauté française de Belgique, la Flandre, la République socialiste fédérative soviétique de Russie et la Communauté de Madrid, ainsi que dans le cadre des programmes de coopération culturelle avec l'Algérie et le Maroc. Plus d'une centaine de projets ont ainsi pu être réalisés dans de multiples secteurs culturels.

Une entente de coopération culturelle a été signée par la ministre des Affaires culturelles et son homologue de l'État du New Hampshire. Cette entente facilitera le développement des échanges culturels entre le Québec et cet État de la Nouvelle-Angleterre et permettra d'affermir les liens culturels notamment avec les communautés franco-américaines.

Le programme d'échanges qui a été arrêté en décembre 1989, entre le ministre des Affaires internationales et son homologue de l'Italie, contient plusieurs projets culturels qui devraient permettre d'accroître la coopération culturelle avec l'Italie.

En collaboration avec le ministère des Affaires internationales, le ministère des Affaires culturelles a été associé très étroitement aux activités du réseau « Culture » de la francophonie, en particulier sur le suivi de certaines des décisions arrêtées lors des sommets de Québec et de Dakar et dans la préparation de la Conférence des ministres de la culture de la francophonie qui doit avoir lieu à l'automne 1990. Le Ministère a également coordonné la participation québécoise au volet culturel des premiers Jeux de la francophonie, à Rabat, au Maroc, en juillet 1989. Plusieurs artistes québécois se sont illustrés à cette occasion et y ont remporté des prix.

Enfin, le Ministère des Affaires culturelles a accueilli plusieurs délégations étrangères de haut niveau, en provenance notamment des États de New York et du New Hampshire, du Maroc, du Sénégal, de la Côte d'Ivoire, de l'Italie, de la France, de la Flandre et de la Grande-Bretagne.

— ***Relations fédérales-provinciales***

La dernière conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de la culture et des ressources historiques s'est déroulée à Winnipeg, en octobre 1989. Des mesures ont été arrêtées dans divers domaines.

Par ailleurs, la gestion de l'Entente Canada-Québec sur les équipements culturels s'est poursuivie telle qu'elle avait été planifiée.

— ***Relations interprovinciales***

En collaboration avec le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes, le Ministère a veillé au choix et à la réalisation d'échanges culturels dans le cadre des accords de coopération avec l'Ontario et le Nouveau-Brunswick. Au-delà de 75 projets ont pu être ainsi réalisés dans plusieurs secteurs artistiques.

Il y a lieu de souligner également qu'en 1989, à l'occasion du 20e anniversaire de la Commission de coopération Québec-Ontario, deux activités culturelles majeures ont marqué l'événement, soit une exposition en design de mobilier qui a réuni une vingtaine de pièces d'artistes des deux provinces à Toronto et à Montréal et une tournée conjointe des chorales Tudor de Montréal et Elmer Iseler de Toronto.

Annexes

Annexe 1
Liste des membres des jurys et des comités d'évaluation du Ministère

— Programmes centraux

Médailles des Prix du Québec

Armand Brochard
Michel Martin
Maurice Savoie

Prix du Québec

Prix Denise-Pelletier

Marie Tifo
Vincent Warren
Gilles Potvin

Prix Athanase-David

Michel Tremblay
André Vanasse
Jean Royer
Madeleine Ouellette-Michalska

Prix Albert-Tessier

Paule Baillargeon
Robert Favreau
Werner Nold
Francine Allaire

Bourse Pierre-Boucher

Marie Tifo
Jack Robitaille
Claude Goyette

Prix Paul-Émile Borduas

Louis C. Pretty
Fernande Saint-Martin
Pierre Théberge
France Gascon

Bourses du Québec (longue durée)

Théâtre, danse et multidisciplinaire

Pierre-André Arcand
Alain Fournier
Sylvy Panet-Raymond

Recherche et innovation

Luc Chartrand
Denis Dion
Roger Otis
Louise Poissant
Gilbert Rhème
André Ricard (appréciateur)

Musique et variétés

Lyse George
Martin Fournier
Jean Piché
Alain Thibault

Métiers d'art

Louise Lemieux-Bérubé
Alain Bonneau
Louis-Jacques Suzor
Jacques Martel (appréciateur)

Littérature

Nicole Houde
Marie Savard
Paul-André Bourque

Cinéma (soutien à la pratique artistique)

Louise Carré
Christine Ross
Jean Tessier

Arts visuels

Eva Brandl
Gabor Szilasi
Charles Gagnon
Michel Goulet

Ressourcement

Michelle Allen
Geneviève Cadieux
Henri Barras
Guy Vanasse

Bourses du Québec (courte durée)

Arts visuels, cinéma et métiers d'art

Danielle April
Suzanne Gervais
Gilles Mihalcean
Louis Hains
Rosie Godbout

Arts de la scène et littérature

Pierre-André Arcand
Alain Fournier
Lyse George
Silvy Panet-Raymond
Marie Savard
Guy Vanasse

— Autres programmes

Stage de perfectionnement en métiers d'art à l'étranger

Andrée Hardy
Céline Guimont
Bruno Dubois
Pierre Osterrath
Pierre Bourgault-Legros

Sensibilisation des jeunes en milieu scolaire

Louise Turmel
Michel Morency
André Théberge
Lucie Lefebvre
Dena Davida
Louise Bail-Milot

Exposition aux services culturels du Québec à Paris

Frédéric Valabrecque
Lise Couturier
Michel Gaboury

Livre, périodique et édition spécialisée

Prix de littérature de jeunesse Québec-Wallonie-Bruxelles

Marie-Louise Guay
Daniel Sylvestre
Charlotte Guérette
Robert Doutre
Christiane Duchesne

Périodiques

Ariane Émond
René Bonenfant
Louise Legault
Anne Guimont
Bernard Pozier

Conseil consultatif de la lecture et du livre

Roch Carrier
Arlette Cousture
Hervé Foulon
Carole Levert
Pierre Lespérance
Gilles Vermette
Guy Beaulieu
Gérald G. Caza
Huguette Desmarais
Pierre L'Hérault
Danielle Dupuy
Michelle Provost

Promotion — marché québécois de l'édition

Martine Lemieux
Denis Lebrun
Jean-Roch Gagnon

Promotion — produits québécois d'édition spécialisée

Ronald Martel
Darcia Labrosse
Andrée Veilleux

Disque et spectacle

Production et promotion de disques au Québec et hors Québec

Marie Gamache
Renée Charest
Jacques Cossette
Jacques Langevin

Promotion de spectacles au Québec et hors Québec

Marcel Dallaire
Louis Tanguay
François Lahaye

Production de vidéoclips

Louise Spickler
Francine Allaire
Pierre Marchand

Artistes et créateurs de la relève du secteur du disque et du spectacle

Production et promotion de disques au Québec

Marie Gamache
Louise Dorais
Luc Martel

Production de disques classiques et jazz

Gaston Rochon (appréciateur)

Préproduction de spectacles

Johanne F. Saint-André
Pierre Jobin
Roland Janelle

Production de vidéoclips

Luc Martel
Nathalie Richard
Pierre Parent

Secteur de la musique

Organismes de musique - production - diffusion (fonctionnement)

Madeleine Panaccio
Jean-Claude Picard
Carol Bergeron
Louise Laplante
Douglas McNabby
Claude Mongrain
Michel-Georges Brégent
Francine Chabot

Production, formation musicale (projet), formation professionnelle

Martin Fournier
Jacques Lacombe
Michel Georges Brégent
Francine D'Entremont

Secteur du théâtre

Michaël Springate
Serge Marois
Francis Montmart
Louise Saint-Pierre
Lise Roy
Patricia Nolin
Micheline Bernard
Denis Marleau
José Descombes
Claude Pichette

Secteur de la danse

Jeanne Renaud
Diane Carrière
Donald Fortin

Secteur des arts multidisciplinaires et multimédias

Claude Pichette
Dena Davida
Hélène Bombardier
Gilbert Lepage

Circulation de spectacles au Québec

Gilles Savary
Martine Haug
José Descombes
Gaston Rochon
Marcel Dallaire

Diffusion hors Québec

Jean Beauchesne
Iro Tembec
Jacques Labrecque
Paul Lefebvre
Pierre Jasmin
Paul Dupont Hébert

Événements majeurs

Madeleine Panaccio
Jean-Claude Picard
Carol Bergeron
Louise Laplante

Mise en marché de l'art (volet 1 - expositions)

Arlette Blanchet
Alayn Ouellet
Peter Krausz

Mise en marché de l'art (volet 1 - expositions - mesures complémentaires pour les artistes de la relève)

Arlette Blanchet
Alayn Ouellet
Peter Krausz

Secteur musées privés et centres d'exposition

Musées privés

Danièle Legentil
Laurier Lacroix
François Tremblay

Centres d'exposition

Arlette Blanchet
Louise Déry
Michel Forest

Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement

Membres des comités permanents

Gilles Daigneault
Denis Charland
Monique Régimbald-Zeiber
Lucienne Cornet
Louise Mercier
Francine Paul
Francine Larivée

Membres des jurys de sélection d'artistes

Régions 01 et 11 (Bas-Saint-Laurent—Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine)

Richard Doutre
Paul-Émile Saulnier
Marius Jomphe

Région 02 (Saguenay—Lac-Saint-Jean)

Diane Landry
Alain Laroche
Denis Tremblay

Régions 03 et 12 (Québec—Chaudière-Appalaches)

Lauréat Marois
Paul Lacroix
Lisanne Nadeau

Région 04 (Mauricie—Bois-Francs)

Claude Cabana
Guy Langevin
Pierre Landry

Région 05 (Estrie)

Ophra Benazon
Michel Forest
Pierrette Jutras-Laneville

Régions 06 et 13 (Montréal et Laval)

Jean-Pierre Gilbert
Yves Trudeau
Yves Gaucher
Francine Périnet

Région 16 (Montérégie)

Paulette-Marie Sauvé
Michel Groleau
Raymond Lavoie

Région 14 (Lanaudière)

Francis Lapan
Michel Huard

Région 15 (Laurentides)

Louisette Gauthier-Mitchell
Mariette Parent
Bonnie Baxter

Région 07 (Outaouais)

Gisèle Archambault-Willermet
Louise Belzile
Léa Deschamps

Région 08 (Abitibi-Témiscamingue)

Lucie Baillargeon
Marianne Trudel
Noël Neveu

Région 09 (Côte-Nord)

Marie-Claude Laberge
Denise Laflamme
Johanne Gagnon

— Programmes régionaux

Région 01 - Bas-Saint-Laurent

Région 11 - Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine

Aide aux artistes professionnels

Volet I - soutien à la pratique artistique
Volet II - perfectionnement

Albert Cummings
Marie Lévesque
Lise Labrie
Aurélien Bisson
Denis Leblond
Jacques Pineault
François Labbé

Soutien aux organismes en arts d'interprétation

Louis Belzile
Ann Clements
Pierre Rousseau
Claire Courtois

Soutien aux organismes régionaux en arts visuels et métiers d'art

Yolande Fortin
Michelle Naud
Patrice Saint-Pierre

Aide aux organismes en matière de patrimoine - projets de portée régionale

Alain Franck
Louise Nadeau
Louise Roy

Région 02 - Saguenay—Lac-Saint-Jean

Aide aux artistes professionnels

Volet I - soutien à la pratique artistique
Volet II - perfectionnement

Daniel Léveillé
Jacques Martel
Renaud Thériault
Lise Gauthier
Hélène Lagueux
Paul Lussier
Jean-Pierre Vidal
François Labbé

Aide aux artistes professionnels

Volet III - l'accès aux ressources techniques (comité d'accueil)

Daniel Dutil
Hélène Roy

Aide aux organismes en musique

Réal Simard
Louis Roy
Robert Morency

Aide aux organismes en théâtre

André Courchesne
Daniel Jean
Robert Morency

Aide aux organismes en danse

Diane Carrière
Dominique Turcotte
Robert Morency

Aide aux organismes de diffusion

Denise Arseneault
Claude Mongrain
Robert Morency

Soutien aux organismes régionaux en arts visuels

Suzanne Tremblay
Paul Lussier
Hugues Gravel

Aide aux équipements culturels mineurs (comité d'accueil)

Céline Jacob
Rémi Tremblay
Clément Thériault

Aide aux organismes en matière de patrimoine - projets de portée régionale

Jean-François Moreau
Chantale Simard
Guy Girard

Région 03 - Québec

Région 12 - Chaudière-Appalaches

Aide aux artistes professionnels

Volet I - soutien à la pratique artistique
Volet II - perfectionnement
Volet III - l'accès aux ressources techniques (comité d'accueil)

Anne-Marie Globenski
Michèle Granbois
Lise Couturier
Marceline Laforge
Sylvie Auger
Claire Gignac
Daniel Béland
Marcel Marois
Gilles Bernard
Gilles Ouellet
Pierre Lessard
Jocelyn Gasse
Guy Cloutier
Daniel Marcoux
Lorraine Côté
Hélène Rochette
Claude Royer
Yves Cantin

Soutien aux organismes régionaux en arts visuels

Marie Delagrave
Odette Théberge
Michel Labbé

Aide aux organismes en théâtre

Rémi Brousseau
Lise Roy
Jean-Louis Tremblay
Jack Robitaille

Aide aux organismes en musique

Hélène Ducharme
André Jutras
Gaston Rochon
Marc Samson

Aide aux organismes en arts multidisciplinaires et multimédias

Raymond Gervais
Lucie Lefebvre
Rychard Thériault

Aide aux organismes en danse

Louise-Andrée Bourque
Sylvain Gagné
Daniel Soulières

Aide aux organismes de diffusion

Jean Beauchesne
Françoise Desbiens
André Garneau
France Lachance

Aide aux équipements culturels (comité aviseur)

Marie Carani
Jean Payeur
Bernard Gilbert

Soutien aux organismes en arts d'interprétation - projets de développement

Jean-Louis Tremblay
Claire Gignac

Région 04 - Mauricie—Bois-Francs

Aide aux artistes professionnels

Volet I - soutien à la pratique artistique
Volet II - perfectionnement

Raymond Pagé
Pierre S. Doyon
Maurice Savoie
Graham Cantieni
Louise Paillé
Jacques Larocque
Élaine Leclair
Jean Laprise
Pol Danheux
Jean Sauvageau
Gérald Gaudet
Roland Héroux
Louise Blouin

Aide aux artistes professionnels

Volet III - l'accès aux ressources techniques

Guy Langevin
Pierre Landry
Roger Gaudreau

Soutien aux organismes régionaux en arts visuels

Benoît Desjardins
Pierre S. Doyon
Francine Guay

Aide aux organismes de diffusion

Linda Otis
Denis Grenier
Roland Héroux

Aide aux organismes en théâtre

Denis Grenier
Eudore Belzile
Michelle Dion

Aide aux organismes en musique

Fernand Gratton
Denis Grenier
Gilles Fréchette

Aide aux équipements culturels (comité aviseur)

Pierre Babin
Normand Ferrier Leclerc
Rita Bergeron

Aide aux organismes en matière de patrimoine - projets de portée régionale

Danielle Cantin
Lucie Laplante
Jean Roy

Région 05 - Estrie

Aide aux artistes professionnels

Volet I - soutien à la pratique artistique
Volet II - perfectionnement
Volet III - l'accès aux ressources techniques (comité d'accueil)

Christianne Kègle
Alain Fournier
Lucie Bessette
Michel Côté
Éric Daudelin
Louise Simard
Nicole Dufresne (appréciatrice)
Tom Gordon (appréciateur)

Aide aux organismes en musique

Tom Gordon
Francis Corpataux
Jacques Langevin
Marc Bernier (appréciateur)

Aide aux organismes en théâtre

Anne Dansereau
Michel Gosselin
Danièle Panneton
Angèle Séguin (appréciatrice)

Aide aux organismes en danse

Nicole Dufresne
Louise Pelland
Alain Gaumond

Aide aux organismes de diffusion

Rachel Lussier
Claude Siroix
Louiselle Fortier

Soutien aux organismes régionaux en arts visuels

Luce Boutin
Denis Charland
Serge Allaire

Aide financière à l'intervention régionale

Louiselle Fortier
Louise Couture
Antoine Sirois

Aide aux organismes en matière de patrimoine - projets de portée régionale

George Gage
Réjean Côté
Andrée Chartrand

Aide aux équipements culturels (comité consultatif)

Chantal Ouellet
Denise Gallant

Région 06 - Montréal

Région 13 - Laval

Région 14 - Lanaudière

Région 15 - Laurentides

Région 16 - Montérégie

Aide aux artistes professionnels

Volet I - soutien à la pratique artistique
Volet II - perfectionnement

Jean Bernèche (appréciateur)
Louise-Pierre Bougie
Jean-Serge Champagne
Ghislaine Lafrenière (appréciatrice)
Suzelle Levasseur
Roberto Pelligrinuzzi
Marie Bernard
Johanne Goyette
Michel Robidoux
Gaston Rochon
Eudore Belzile
Aline Gélinas (appréciatrice)
Dulcinée Langfelder
Louise Laprade
Angela Laurier
Louise Carré
Christine Ross
Jean Tessier
Endré Farkas
Daniel Gagnon
Nicole Houde (appréciatrice)
Hélène Pedneault
Rosie Godbout
Denise Goyer
Antoine Lamarche
Yves Louis-Seize
Ginette Déziel
Indira Nair
Yves-Étienne Banville
Pierre-Marcel Brûlé
Monique Khouzam
Serge Langlois

Aide aux artistes professionnels

Volet III - l'accès aux ressources techniques (comité d'accueil)

Dominique Valade
Claude St-Cyr
Elizabeth Wood
Rachel Laperrière
Renée Chevalier

Aide aux organismes de diffusion

Paul Langlois
Paule Maher
Linda Otis

Aide aux organismes en musique

Michel Ethier
Gisèle Millet (appréciatrice)
Gaston Rochon

Aide aux organismes de diffusion spécialisés en musique

Gaston Rochon
Paule Maher
Linda Otis

Aide aux organismes en théâtre

Anne Caron
Louis-Dominique Lavigne
Céline Marcotte

Comité interrégional

Michel Ethier
Louis-Dominique Lavigne
Paule Maher

Appréciateurs

Jean-Luc Bastien
Marc Bélanger
Jacques Boutin
Carole Chatel
Louise Ferland
Daniel Lessard
Jacques Robitaille
André Séguin

Arts d'interprétation pour la région 13 - Laval

Alain Cazes
Martine Haug
Jacqueline Salvas

Soutien aux organismes régionaux en arts visuels

Région 06 - Montréal

Jean-Claude Leblond
Michel Gaboury
Elizabeth Wood
Louisette Gauthier-Mitchell
Angèle Beaudry

Région 13 - Laval

Louisette Gauthier-Mitchell
Michel Gaboury
Hélène Cantin

Région 14 - Lanaudière

Louisette Gauthier-Mitchell
Antoine Blanchette
Michel Perron

Région 15 - Laurentides

Francine Papineau
Claude Alleyn
Louisette Gauthier-Mitchell

Région 16 - Montérégie

Louisette Gauthier-Mitchell
Paulette-Marie Sauvé
Jean Dumont

Région 07 - Outaouais

Aide aux artistes professionnels

Volet I - soutien à la pratique artistique
Volet II - perfectionnement
Volet III - l'accès aux ressources techniques (comité d'accueil)

Suzanne Paquet
Lise Careau
Francine Plouffe
Michel Martineau
Stéphane Albert Boulais
Marie Vachon
Marie-Jeanne Musiol
André Massicotte

Soutien aux organismes en arts d'interprétation

Marie Cadieux
Pierre Bertrand
Marthe Lacasse
Stéphanie Brodie
Louise Villeneuve

Soutien aux organismes régionaux en arts visuels

Carla Whiteside
Renée Gagnon

Aide aux organismes en matière de patrimoine - projets de portée régionale

Danielle Thibeault
Claudette Lacelle
Gérald Pelletier

Région 08 - Abitibi-Témiscamingue

Aide aux artistes professionnels

Volet I - soutien à la pratique artistique
Volet II - Perfectionnement

Rock Lamothe
Steve Burman
Raoul Duguay
Jean Sirois
Jocelyne Aird-Bélanger
Hélène O'Bomsawin
Gina Bernèche
Margot Lemire
Luc Boyer
Danielle Boudreau
Jolyne Lalonde

Aide aux artistes professionnels

Volet III - l'accès aux ressources techniques (comité d'accueil)

Carole Wagner
Jocelyne Aird-Bélanger
Rock Lamothe

Soutien aux organismes régionaux en arts visuels

Monique Harvey (appréciatrice)

Soutien aux organismes en arts d'interprétation

Hélène O'Bomsawin
Monique Harvey
Micheline Richard
Mario Duchesne
Claude Lizé
Elizabeth Larouche
Gilbert Lepage
Gina Bernèche
Jasmin Timmons
Michel Desfossés

Aide aux équipements culturels

Michel Desfossés
Monique Duquet

Aide à l'amélioration de l'intervention régionale

Michel Desfossés
Monique Duquet

Aide aux organismes en matière de patrimoine - projets de portée régionale

Nicole Lemire
Maurice Asselin
Jolyne Lalonde

Région 09 - Côte-Nord

Aide aux artistes professionnels

Denise Laflamme
Louise Chapados
Micheline Banville
Lisette St-Amand (appréciatrice)
Normand Grant
Reno Salvail
Francine Lévesque

Soutien aux organismes en arts d'interprétation

Mario Dufour
Micheline Banville
Jean Pelletier

Aide aux organismes en matière de patrimoine - projets de portée régionale

Jean-Louis Frenette
Danys Jomphe
Sylvie Langlois

Aide à l'amélioration de l'intervention régionale (comité aviseur)

Lorraine Leduc
Myriam Truchon
Jacques Sauvageau

Aide aux équipements culturels (comité aviseur)

Lorraine Leduc
Myriam Truchon
Jacques Sauvageau

Région 10 - Nord-du-Québec

Aide aux artistes professionnels

Volet I - soutien à la pratique artistique

Maurice Achard
Dana Williams
Minnie Grey
Sylvie Côté

Soutien aux organismes en arts d'interprétation

Maurice Achard
Dana Williams
Minnie Grey

Aide aux organismes en matière de patrimoine

Maurice Achard
Dana Williams
Minnie Grey
Sylvie Côté

Aide aux équipements culturels mineurs

Maurice Achard
Dana Williams
Minnie Grey
Sylvie Côté

Annexe 2
Liste des lois et règlements administrés par le ministère des Affaires culturelles (au 31 mars 1990)

Lois	Règlements	Entités administratives responsables
Loi sur les archives (L.R.Q., c. A-21.1) (modifiée par 1988, c. 84 et 1989, c. 17)	**Règlement** sur le calendrier de conservation, le versement, le dépôt et l'élimination des archives publiques (D. 1894-85, 44 G.O. 2, 5898)	Archives nationales
Loi sur la Bibliothèque nationale du Québec (1988, c. 42)	**Règlement** sur le comité consultatif de la Bibliothèque nationale du Québec (R.R.Q., 1981, c. B-2, r. 1) **Règlement** sur le dépôt légal (R.R.Q., 1981, c. B-2, r. 2) **Règlement** sur la régie interne de la Bibliothèque nationale du Québec (D. 236-90, 11 G.O. 2, 819)	Bibliothèque nationale
Loi sur les bibliothèques publiques (L.R.Q., c. B-3)		Direction générale des arts et des lettres
Loi sur les biens culturels (L.R.Q., c. B-4)	**Règlement** sur les formules nécessaires aux demandes d'autorisation visées aux articles 31, 48 et 50 de la Loi sur les biens culturels (R.R.Q., 1981, c. B-4, r. 1) **Règlement** sur la recherche archéologique (R.R.Q., 1981, c. B-4, r. 2 et D. 1986-87, 2 G.O. 2, 39) **Règlement** sur la réduction de la valeur inscrite au rôle d'évaluation pour un bien culturel immobilier **Règlement** sur le registre des biens culturels reconnus et classés (R.R.Q., 1981, c. B-4, r. 4) **Règlement** de régie interne de la Commission des biens culturels du Québec (D. 1506-83, 37 G.O. 2, 3843)	Direction générale du patrimoine Direction générale des régions
Loi sur le cinéma (L.R.Q., c. C-18.1) (incluant S.R.Q., 1964, c. 55 L.R.Q. c. C-18)	**Règlement** sur le dépôt d'un film à une cinémathèque reconnue (D.228-85, 10 G.O. 2, 1409) **Règlement** sur la reconnaissance d'un film comme film québécois (D. 2518-83, 1 G.O. 2, 18 et D.1920-88, 1 G.O. 2, 10 et 4 G.O. 2, 302) **Règlement** sur les frais d'examen et les droits exigibles en vertu de la Loi sur le cinéma (D. 1895-87, 2 G.O. 2, 17 et D. 1478-89, 42 G.O. 2, 5171) **Règlement** sur le classement, le visa et la publicité d'un film (D. 1986-87, 2 G.O. 2, 19) **Règlement** sur les permis d'exploitation de lieux de présentation de films en public (D. 1897-87, 2 G.O. 2, 21) **Règlement** sur le dépôt des ententes de matériel vidéo, l'attestation de ce dépôt et les droits **Règlement** sur le rapport financier d'un distributeur (D. 1899-87, 2 G.O. 2, 27) **Règlement** sur les normes techniques (D. 1900-87, 2 G.O. 2, 28) **Règle** de preuve et de procédure de la Régie du cinéma (D.1169-88, 35 G.O. 2, 4651 et D. 1479-89, 42 D.O. 2, 5171) **Règlement** sur l'aménagement et l'exploitation des ciné-parcs (R.R.Q., 1981, CIN., r. 1 et D.1124-87, 35 G.O. 2, 5291)	Direction générale des arts et des lettres Cinémathèque québécoise Société générale des industries culturelles Régie du cinéma

Lois	Règlements	Entités administratives responsables
	Règlement sur la régie interne de l'Institut québécois du cinéma (D.518-85, 17 G.O. 2, 2119) **Règlement** sur les conflits d'intérêt à l'Institut québécois du cinéma (R.R.Q., 1981, c. C-18, r. 1) **Règlement** sur le pouvoir de certains membres de l'Institut québécois du cinéma d'engager cet Institut (R.R.Q., 1981, C-18, r. 2) **Règlement** concernant le Règlement numéro 2 sur le siège social de l'Institut québécois du cinéma (A.C. 3137-78, 51 G.O. 2, 6161) **Règlement** sur le remboursement des frais et les allocations de présence des membres de l'Institut québécois du cinéma et de la Société générale du cinéma. (D. 2672-83, 3 G.O. 2, 99 et D. 1495-84, 30 G.O. 2, 3548)	Institut québécois du cinéma
	Règlement du Bureau de surveillance du cinéma (R.R.Q., 1981, CIN., r. 2)	Régie du cinéma
	Règlement sur le permis de commerçant au détail de matériel vidéo (D. 1316-89, 36 G.O. 2, 4901 et 42 G.O. 2, 5245)	Régie du cinéma
Loi sur les concours littéraires et scientifiques (L.R.Q., c. C-51)	**Arrêté ministériel** sur les concours pour les Prix du Québec dans les domaines artistiques et littéraires (A.M. 1986, 16 G.O. 2, 973) **Arrêté** no 0189 du ministre des Affaires culturelles en date du 30 mai 1989 modifiant l'Arrêté ministériel sur les concours pour les Prix du Québec dans les domaines artistiques et littéraires (A.M. 1989, 25 G.O. 2, 3107)	Direction générale des arts et des lettres
Loi sur le Conservatoire (L.R.Q., c. C-62)		Conservatoire de musique et d'art dramatique
Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (L.R.Q., c. D-8.1)	**Règlement** sur l'acquisition de livres par certaines personnes dans les librairies agréées (R.R.Q., 1981, c. D-8.1, r. 1 et D.636-84, 15 G.O. 2, 1543 et D.2556-85, 1, G.O. 2, 7 et D.1846-88, 53 G.O. 2, 6052) **Règlement** sur l'agrément des distributeurs au Québec et le mode de calcul du prix de vente (R.R.Q., 1981, c. D-8.1, r. 2 et D.636-84, 15 G.O. 2, 1543 et D.2798-84, 3 G.O. 2, 153 et D.2556-85, 1, G.O. 2, 7) **Règlement** sur l'agrément des éditeurs au Québec (R.R.Q., 1981, c. D-8.1, r. 3 et D.2798-84, 3 G.O. 2, 153) **Règlement** sur l'agrément des libraires (R.R.Q., 1981, c. D-8.1, r. 4 et D.636-84, 15 G.O.2, 1543 et D.2798-84, 3 G.O. 2, 153) **Règlement** sur l'application de l'article 2 de la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (R.R.Q., 1981, c. D-8.1, r. 5)	Direction générale des arts et des lettres
Loi sur l'Institut québécois de recherche sur la culture (L.R.Q., c. I-13.2)	**Règlements** généraux (1985, 44 G.O. 2, 5918) **Règlements** du fonds de dotation (1987, 1 G.O. 2,	Institut québécois de recherche sur la culture
Loi sur le ministère des Affaires culturelles (L.R.Q., c. M-20) (modifiée par 1988, c. 69)	**Règlement** de l'Académie de musique du Québec sur le concours du Prix d'Europe (R.R.Q., 1981, c. M-20, r. 1 et D. 211-89, 10 G.O. 2, 1732)	Direction générale des arts et des lettres
	Règlement sur la signature de certains actes, documents ou écrits du ministère des Affaires culturelles (D. 973-88, 29 G.O. 2, 3622 et 38 G.O. 2, 4865)	Direction générale de l'administration/ sous-ministre

Lois	Règlements	Entités administratives responsables
	Règlement sur l'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des édifices du gouvernement du Québec (R.R.Q., 1981, c. M-20, r. 3 et D. 170-85, 8 G.O. 2, 1293)	Direction générale des arts et des lettres
	Règlement sur le programme visant à favoriser l'expansion et le développement de l'industrie québécoise du disque, du spectacle, de la programmation musicale et du ruban magnétoscopique (R.R.Q., 1981, c. M-20, r. 4)	Direction générale des arts et des lettres
Loi sur le Musée des beaux-arts de Montréal (L.R.Q., c. M-42) (modifiée par 1989, c. 16 et 1989, c. 54)	**Règlement** sur l'administration générale du Musée des beaux-arts de Montréal (D.507-86, 20 G.O. 2, 1295) **Règlement** d'emprunts du Musée des beaux-arts de Montréal (D. 508-86, 20 G.O. 2, 1303) **Règlement spécial** d'emprunt du Musée des beaux-arts de Montréal (D.994-87, 28 G.O. 2, 3761)	Direction générale des arts et des lettres Musée des beaux-arts Montréal
Loi sur les musées nationaux (L.R.Q., c. M-44)	**Règlement** sur la régie interne du Musée d'art contemporain de Montréal (D. 1707-86, 52 G.O. 2, 4694) **Règlement** sur les comités du Musée d'art contemporain de Montréal (D.1708-86, 51 G.O. 2, 4639) **Règlement** sur les membres sans droit de vote du Musée d'art contemporain de Montréal (D. 2089-85, 48 G.O. 2, 6219)	Musée d'art contemporain
	Règlement de régie interne du Musée de la civilisation (D. 701-85, 21 G.O. 2, 2547) **Règlement** de régie interne du Musée du Québec (D. 654-85, 18 G.O. 2, 2255) **Règlement** sur les conditions d'acquisition des œuvres d'art par le Musée du Québec et sur les comités consultatifs d'acquisition (D. 366-87, 15 G.O. 2, 1847)	Musée de la civilisation Musée du Québec
	Règlement sur le comité de développement de la collection du Musée de la civilisation et sur les conditions d'acquisition et d'aliénation de biens (D. 255-89, 11 G.O. 2, 1803)	Musée de la civilisation
	Règlement sur les conditions d'acquisition et d'aliénation d'œuvres d'art par le Musée d'art contemporain de Montréal (D. 210-89, 10 G.O. 2, 1731)	Musée d'art contemporain
Loi sur la Société générale des industries culturelles (L.R.Q., c. S-17.01)	**Règlements** sur les emprunts de la Société québécoise de développement des industries culturelles (R.R.Q., 1981, c. S-18.3, r. 3) **Règlement** sur l'exercice des pouvoirs et la régie interne (D. 1845-85, 44 G.O. 2, 5930) **Règlement** déterminant un secteur d'intervention de la Société de développement des industries de la culture et des communications (D. 49-87, 6 G.O. 2, 1167)	Société générale des industries culturelles
Loi sur la Société de la Place des Arts de Montréal (L.R.Q., c. S-11.03)	**Règlement** de régie interne de la Société de la Place des Arts de Montréal (D. 967-86, 32 G.O.2, 3273)	Société de la Place des arts
Loi sur la Société du Grand Théâtre de Québec (L.R.Q., c. S-14.01)	**Règlement** sur les employés de la Régie du Grand Théâtre de Québec (R.R.Q., 1981, c. G-2, r. 1) **Règlement** de régie interne de la Régie du Grand Théâtre de Québec (R.R.Q., 1981, c. G-2, r. 2)	Société du Grand Théâtre de Québec
Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma (L.R.Q., c. S-32.1) (modifiée par 1988, c. 69)		Direction générale des arts et des lettres Commission de reconnaissance des associations d'artistes

Lois	Règlements	Entités administratives responsables
Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs (1988, c. 69)		Direction général des arts et des lettres Commission de reconnaissance des associations d'artistes

Annexe 3
Liste des organismes gouvernementaux — Conseils d'administration

Commission des biens culturels

Cyril Simard, président
Jean Lavoie, vice-président
Michel Bégin
Louise Brunelle-Lavoie
Jean-François Martel
David Denton
Pierre Dumas
Yvan Gauthier
Paule D. Houle
Stefan Liszkowki
Louise Cobetto
Jean-Yves Rousseau

Commission de reconnaissance des associations d'artistes

Denis Hardy, président
Nicole Picard, vice-présidente
Francine Côté
Jean-Pierre Tremblay

Institut québécois de recherche sur la culture

Fernand Dumont, président-directeur général
Yvan Bordeleau
Renée Brien-Dandurand
Paul-André Comeau
Claude Gendreau
Denise Helly
Guy Laperrière
Madeleine Gauthier
Patrick O'Hara

Institut québécois du cinéma

André Link, président
Paule Baillargeon
Pierre Blondin
Roger Frappier
Jean-Daniel Lafond
Sylvie Lalande
Hélène Lauzon
André Duquet
Jacques Patry
Louise Pelletier
Sylvie Sauriol

Musée d'art contemporain de Montréal

Mariette Clermont, présidente
Sam Abramowitch
Manon Forget
Claude Hinton
Claudette Hould
Marissa Nuss
Paul Noiseux
Monique Parent-Dufour
Robert Turgeon

Musée de la civilisation

Roger Décary, président
Claude Thivierge
Francine Brousseau
Edward Anthony Price
Jacques Godin
Monique Nadeau-Saumier
Michael McCormack
Jean-Louis Sasseville
Raymond Sirois

Musée du Québec

Jean-Guy Paquet, président
André Barnard
Monique Choquette Habel
Laurent Hamel
Gilles Douville
Jean-Pierre Hillinger
Madeleine Gobeil-Trudeau
Loïc Bernard
Pierrette Marois

Société de la Place des arts de Montréal

Danièle Touchette-Robitaille, présidente
Louis Bernard
Claude Des Rosiers
Alan B. Gold
Jean-Claude Keromnes
Louise Lemieux-Bérubé
Jean Morissette
Barbara Seal
Salomon Oziel

Société du Grand Théâtre de Québec

Louis Vézina, président
Henri A. Dutil
Louise Jean
Séverin Lachapelle
Diane Lapierre
Georges R. Thériault
Constance De Lottinville
Doria Tremblay
Claude Vadeboncoeur

Société générale des industries culturelles

Charles Denis, président-directeur général
Robert Brisebois, vice-président
Huguette Lallouz, vice-présidente
Sylvie Desrosiers
Huguette Gauthier
Robert Daudelin
Pierre Desjardins
Albert Jessop
Richard Laferrière
Robert Pilon
Pierre Goyette

Régie du cinéma

Claude Benjamin, président
Louise Limoges
Jean C. Beaubien

Bibliothèque nationale du Québec

Philippe Sauvageau, président-directeur général
Jacques Girard, vice-président
Anastassia Khouri St-Pierre
Suzanne Bertrand-Gastaldy
Lise Lachance
André Rousseau
Robert Baillie
Carole Levert
Maurice Lemire

Annexe 4
Liste des adresses du Ministère

Siège social : programmes centraux — gestion interne

Cabinet de la ministre

Bureau des sous-ministres

Secrétariat du Ministère

Direction des relations intergouvernementales

Direction des communications

Direction des politiques et de l'évaluation

Direction de la recherche et de la statistique

Direction de la vérification interne

Direction générale des relations avec les organismes gouvernementaux

Direction générale des arts et des lettres

Direction générale du patrimoine

Direction générale des régions

Direction générale de l'administration
225, Grande Allée Est
Québec (Québec)
G1R 5G5

Directions régionales du Ministère

Direction du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine
337, rue Moreault, 2e étage
Rimouski (Québec)
G5L 1P4

Direction du Saguenay—Lac-Saint-Jean
930, rue Jacques-Cartier Est, 1er étage
Chicoutimi (Québec)
G7H 2B1

Direction de Québec et de Chaudière-Appalaches
225, Grande Allée Est
Bloc B, 2e étage
Québec (Québec)
G1R 5G5

Direction de la Mauricie—Bois-Francs
100, rue Laviolette, 2e étage
Trois-Rivières (Québec)
G9A 5S9

Direction de l'Estrie
740, rue Galt Ouest, 3e étage
Sherbrooke (Québec)
J1H 1Z3

Direction de Montréal, des Laurentides, de Lanaudière, de Laval et de la Montérégie
454, Place Jacques-Cartier, 2e étage
Montréal (Québec)
H2Y 3B3

Direction de l'Outaouais
170, rue de l'Hôtel-de-Ville, 6e étage
Hull (Québec)
J8X 4C2

Direction de l'Abitibi-Témiscamingue
19, rue Perreault Ouest, bureau 450
Rouyn-Noranda (Québec)
J9X 6N5

Direction de la Côte-Nord
625, boul. Laflèche, bureau 500
Baie-Comeau - Secteur Mingan
(Québec)
G5C 1C5

Direction du Nord-du-Québec
225, Grande Allée Est
Bloc B, 2e étage
Québec (Québec)
G1R 5G5

Archives nationales du Québec

Archives nationales
1210, avenue du Séminaire
Pavillon Casault
Case postale 10450
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4N1

Direction de Québec et de Chaudière-Appalaches
Archives nationales
1210, avenue du Séminaire
Pavillon Casault
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4N1

Direction de Montréal, des Laurentides, de Lanaudière, de Laval et de la Montérégie
Archives nationales
1945, rue Mullins
Montréal (Québec)
H3K 1N9

Direction des autres régions
Archives nationales
1210, avenue du Séminaire, 7e étage
Pavillon Casault
Québec (Québec)
G1V 4N1

Centre d'archives de l'Est-du-Québec
337, rue Moreault, sous-sol
Rimouski (Québec)
G5L 1P4

Centre d'archives du Saguenay—Lac-Saint-Jean
930, rue Jacques-Cartier Est
Local C-103, 1er étage
Chicoutimi (Québec)
G7H 2A9

Centre d'archives de la Mauricie—Bois-Francs
225, rue des Forges, bureau 208
Trois-Rivières (Québec)
G9A 2G7

Centre d'archives de l'Estrie
740, rue Galt Ouest, rez-de-chaussée
Sherbrooke (Québec)
J1H 1Z3

Centre d'archives de l'Outaouais
170, rue de l'Hôtel-de-Ville
Hull (Québec)
J8X 4C2

Centre d'archives de l'Abitibi-Témiscamingue
27, rue du Terminus Ouest
Rouyn-Noranda (Québec)
J9X 2P3

Centre d'archives de la Côte-Nord
649, boulevard Laure
Sept-Îles (Québec)
G4R 1X8

Conservatoires de musique et d'art dramatique

Direction générale des conservatoires
580, Grande Allée Est
4e étage, bureau 420
Québec (Québec)
G1R 2K2

Conservatoire de musique de Rimouski
22, rue Sainte-Marie
Rimouski (Québec)
G5L 8M2

Conservatoire de musique de Chicoutimi
520, rue Jacques-Cartier Est
Chicoutimi (Québec)
G7H 1Z5

Conservatoire de musique de Québec
270, rue Saint-Amable
Québec (Québec)
G1R 5G1

Conservatoire d'art dramatique de Québec
31, rue Mont-Carmel
Québec (Québec)
G1R 4A6

Conservatoire de musique de Trois-Rivières
587, rue Radisson
Case postale 1146
Trois-Rivières (Québec)
G9A 5K8

Conservatoire de musique de Montréal
100, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec)
H2Y 1C1

Conservatoire d'art dramatique de Montréal
100, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec)
H2Y 1C1

Conservatoire de musique de Hull
430, boul. Alexandre-Taché
Case postale 1210
Hull (Québec)
J9A 1M7

Conservatoire de musique de Val d'Or
1220, 7e Rue
Val d'Or (Québec)
J9P 3R7

Centre de conservation du Québec

Centre de conservation du Québec
1825, rue Semple
Québec (Québec)
G1N 4B7

ISBN 2-551-14425-6

9 782551 144259

90000

Imprimé au Québec (Canada)

Ministère des
Affaires culturelles